

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00175

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 - APPROBATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 99

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 114

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 - APPROBATION

Conformément aux dispositions de l'article L5217-10-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain adopte chaque année les comptes administratifs de Saint-Etienne Métropole.

Depuis l'année 2018, Saint-Etienne Métropole est entrée dans le dispositif de contractualisation imposé par l'Etat. Pour la deuxième année consécutive, le taux maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement applicable a été fixé à 1,18 % en 2019. A la clôture de l'exercice 2019, après avoir mis en place des mesures d'économie budgétaire, Saint-Etienne Métropole a respecté l'objectif fixé.

Les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes sont présentés dans le document détaillé ci-joint.

Budget principal :

Le niveau d'épargne nette dégagé en 2019 est comparable à celui de 2018, à la différence près que l'année 2018 enregistrait des recettes exceptionnelles de clôture de zones (les Murons) et de fin de concessions de bâtiments économiques, que l'on ne retrouve pas sur 2019.

Les dépenses d'équipement sont en hausse s'élevant à 74,9 M€ contre 60 M€ en 2018.

Le taux d'exécution des dépenses en investissement s'élève à 65,1 % en 2019.

L'encours de dette diminue s'établissant à 316,6 M€ au 31/12/2019 contre 330,6 M€ au 31/12/2018 et le ratio de désendettement s'établit à 5,1 années.

Budget annexe Transports :

L'épargne nette s'améliore de +0,6 M€.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 40 M€ contre 38,4 M€ en 2018, dont 34 M€ consacrés à la réalisation de la 3^{ème} ligne de tramway.

Le taux d'exécution des dépenses en investissement s'élève à 85,8 % en 2019.

L'encours de dette s'établit à 144,4 M€ au 31/12/2019 contre 121,1 M€ au 31/12/2018, le ratio de désendettement est de 8 ans.

Budget annexe Zones Industrielles :

Il n'y a pas d'épargne sur ce budget exécuté en comptabilité de stocks.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0,8 M€ et permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones industrielles.

Les autres budgets annexes :

Ces budgets s'équilibrent essentiellement avec les redevances des usagers.

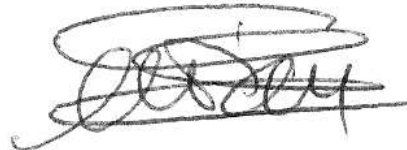
- Assainissement collectif : dépenses d'équipement 11.3 M€ (contre 9.4 M€ en 2018), taux de réalisation 65 %, encours de dette 51.8 M€, ratio de désendettement 6.2 ans,
- SPANC : budget de fonctionnement de 159 K€ avec très peu d'équipement (acquisition d'une tablette),
- Eau : dépenses d'équipement 6.9 M€ (dont 1.9 M€ pour les barrages), encours de dette 38 M€, ratio de désendettement 5.8 ans,
- Parcs et Aires de Stationnement : dépenses d'équipement 45 K€, encours de dette faible de 62 K€,
- Réseaux de Chaleur : dépenses d'équipement 1.8 M€, encours de dette 9.7 M€, ratio de désendettement 9.5 ans.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 10 abstentions.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SOMMAIRE

Le compte administratif 2019 : résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes

I - Les résultats budgétaires de l'exercice

- 1- Budget Principal
- 2- Budget annexe des services à caractère administratif
- 3- Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial
- 4- Résultats de clôture 2019 consolidés

II – L'exécution 2019 du budget PRINCIPAL

- 1- Les recettes de fonctionnement
 - 1-1 - Recettes fiscales
 - 1-2 - Les dotations fiscales versées par l'Etat
 - 1-3 - Le FPIC et les autres participations et subventions
 - 1-4 - Les autres produits de fonctionnement
 - 1-5 - Les produits exceptionnels et reprises de provisions

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement
- 2 – Les dépenses de fonctionnement
 - 2-1 - Les reversements aux communes
 - 2-2 - Les dépenses courantes de gestion
 - 2-2-1 Les charges de personnel
 - 2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets
 - 2-2-3 Les autres dépenses de gestion
 - 2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante
 - 2-2-5 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions

Tableau de synthèse des dépenses de gestion
- 3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 3-1- L'épargne de gestion
 - 3-2- L'annuité de la dette
 - 3-3- La chaîne de l'épargne
- 4 – Les investissements et leur financement
 - 4-1 – Les dépenses d'équipement et les attributions de compensation
 - 4-2 – Les dépenses financières
 - 4-3 – Le financement des investissements
 - 4-4 – La capacité de désendettement

III – L'exécution 2019 du budget annexe TRANSPORTS

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2019
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 4-1 l'épargne de gestion
 - 4-2 l'annuité de la dette
 - 4-3 la chaîne de l'épargne
- 5 - Les investissements 2019
 - 5-1 les dépenses d'équipement
 - 5-2 le financement des investissements
 - 5-3 la capacité de désendettement

IV – L'exécution 2019 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2019
- 2 - La section de fonctionnement
- 3 - L'encours et l'annuité de dette
- 4 - La section d'investissement

V - L'exécution 2019 des budgets annexes ASSAINISSEMENT

- 1 – le budget annexe assainissement collectif
 - 1-1 Présentation générale du Compte Administratif 2019
 - 1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement
 - 1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement
 - 1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
 - 1-5 Les recettes réelles d'investissement
 - 1-6 Les dépenses réelles d'équipement
- 2 – le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

VI - L'exécution 2019 du budget annexe EAU

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2019
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement
- 5 - Les recettes réelles d'investissement
- 6 - Les dépenses réelles d'investissement

VII - L'exécution 2019 du budget annexe AIRES DE STATIONNEMENT

VIII - L'exécution 2019 du budget annexe RESEAUX DE CHALEUR

ANNEXE : Rapport de la dette

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I – LES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Les comptes font apparaître les éléments suivants :

1 – Budget Principal

Résultats budgétaires de l'exercice 2019

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	297 453 321.30	128 998 335.73	426 451 657.03
Dépenses	250 547 984.17	119 357 599.98	369 905 584.15
Résultat de l'exercice Excédent / Déficit	46 905 337.13	9 640 735.75	56 546 072.88

Résultats d'exécution avec reprise des résultats 2018

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Reprise de résultats suite transfert CCPSG	Résultat de clôture exercice 2019
Fonctionnement	72 493 155.98	-59 462 699.47	46 905 337.13	586 210.46	60 522 004.10
Investissement	-42 901 483.64		9 640 735.75	1 377 741.33	-31 883 006.56
Sous-Total(1)	29 591 672.34	-59 462 699.47	56 546 072.88	1 963 951.79	28 638 997.54
Solde des restes à réaliser					- 8 584 812.48

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture du budget principal (hors restes à réaliser) s'élève à 28 638 997.54 Le solde des restes à réaliser s'élève à -8 584 812.48 €.

Les réalisations de l'exercice 2019 représentent :

- 250.5 M€ en dépenses et 297.5 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 119.4 M€ en dépenses et 129 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2020 dont le solde est égal à -8.6 M€).

2 - Budget annexe des services à caractère administratif

BUDGET ANNEXE DES ZONES INDUSTRIELLES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Fonctionnement				
Investissement	10 839.72		52 889.33	63 729.05
Sous-Total (2)	10 839.72		52 889.33	63 729.05

3 – Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Fonctionnement	4 825 018.87	- 797 397.74	5 295 097.72	9 322 718.85
Investissement	1 769 515.73		- 1 512 184.26	257 331.47
Sous-Total (3)	6 594 534.60	- 797 397.74	3 782 913.46	9 580 050.32
Solde des restes à réaliser				- 1 097 262.55

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Fonctionnement	4 886 798.83	- 1 838 494.25	3 368 740.37	6 417 044.95
Investissement	- 1 762 905.54		-912 819.86	- 2 675 725.40
Sous-Total (3)	3 123 893.29	-1 838 494.25	2 455 920.51	3 741 319.55
Solde des restes à réaliser				- 1 034 971.82

BUDGET ANNEXE SPANC

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Fonctionnement	896.01		478.91	1 374.92
Investissement	54 150.28		17 339.35	71 489.63
Sous-Total (3)	55 046.29		17 818.26	72 864.55
Solde des restes à réaliser				- 2 623.21

BUDGET ANNEXE EAU

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Fonctionnement	5 709 690.43	- 3 437 547.14	4 084 105.04	6 356 248.33
Investissement	929 265.91		530 619.17	1 459 885.08
Sous-Total (3)	6 638 956.34	- 3 437 547.14	4 614 724.21	7 816 133.41
Solde des restes à réaliser				- 969 694.71

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Fonctionnement	1 246 778.07	- 762 000.00	613 294.44	1 098 072.51
Investissement	945 045.52		-647 182.85	297 862.67
Sous-Total (3)	2 191 823.59	- 762 000.00	- 33 888.41	1 395 935.18
Solde des restes à réaliser				- 838 559.90

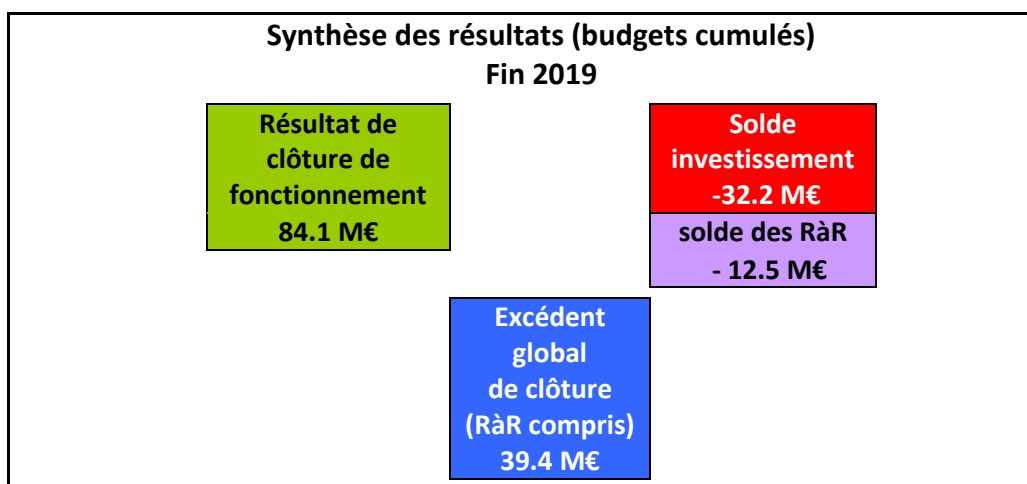
BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture exercice 2019
Fonctionnement	423 708.92		- 77 762.70	345 946.22
Investissement	169 544.51		88 207.19	257 751.70
Sous-Total (3)	593 253.43		10 444.49	603 697.92
Solde des restes à réaliser				

4 – Résultats de clôture 2019 consolidés

Tous budgets consolidés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Reprise de résultats suite transfert CCPSG	Résultat de clôture exercice 2019 (hors RàR)
Total 1+2+3	48 800 019.60	-66 298 138.60	67 446 894.73	1 963 951.79	51 912 727.52
Solde des restes à réaliser consolidés					-12 527 924.67

Ainsi, les résultats cumulés à la fin de l'exercice sont de 51.9 M€ (hors reports d'investissement). En tenant compte des restes à réaliser, l'excédent global de clôture s'élève à 39.4 M€.



II – L'EXECUTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

L'analyse rétrospective, et donc des comptes administratifs, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

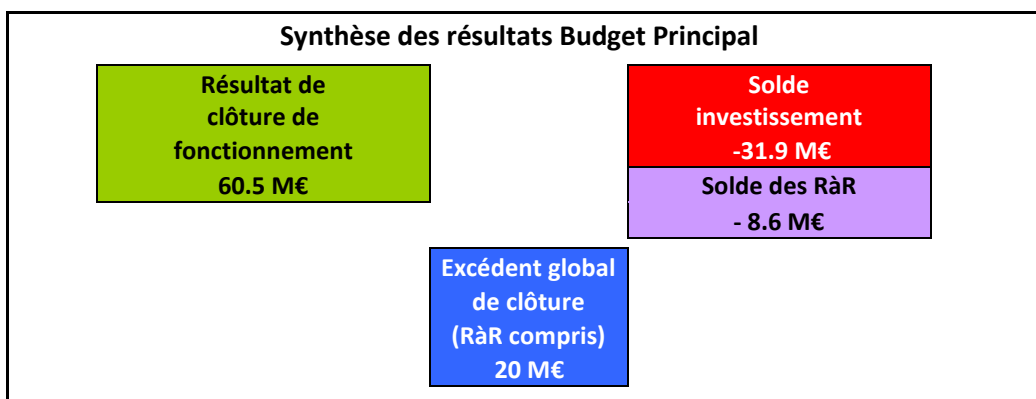
LES REALISATIONS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		250 547 984 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultats)		311 069 988 €
Dépenses réelles :		230 093 347 €	Recettes réelles :		296 199 717 €
Dépenses de gestion		217 034 567 €	Impôts et taxes		203 277 683 €
Charges spécifiques et dotations aux provisions		3 237 834 €	Dotations versées par l'Etat		53 264 521 €
Charges financières		9 820 946 €	FPIC		3 261 771 €
Opérations d'ordre		20 454 637 €	Autres dotations et participations		5 838 320 €
			Autres produits courants		22 341 232 €
			Recettes spécifiques et reprises provisions		2 976 310 €
			s/total recettes réelles		290 959 837 €
			Produits financiers		872 934 €
			Cessions		4 366 946 €
			Opérations d'ordre		1 253 604 €
			s/total recettes réelles + ordre		297 453 321 €
			Résultat reporté		13 030 457 €
			Résultat reporté (transfert CCPSG)		586 210 €
Résultat de clôture de fonctionnement :		60 522 004 €			

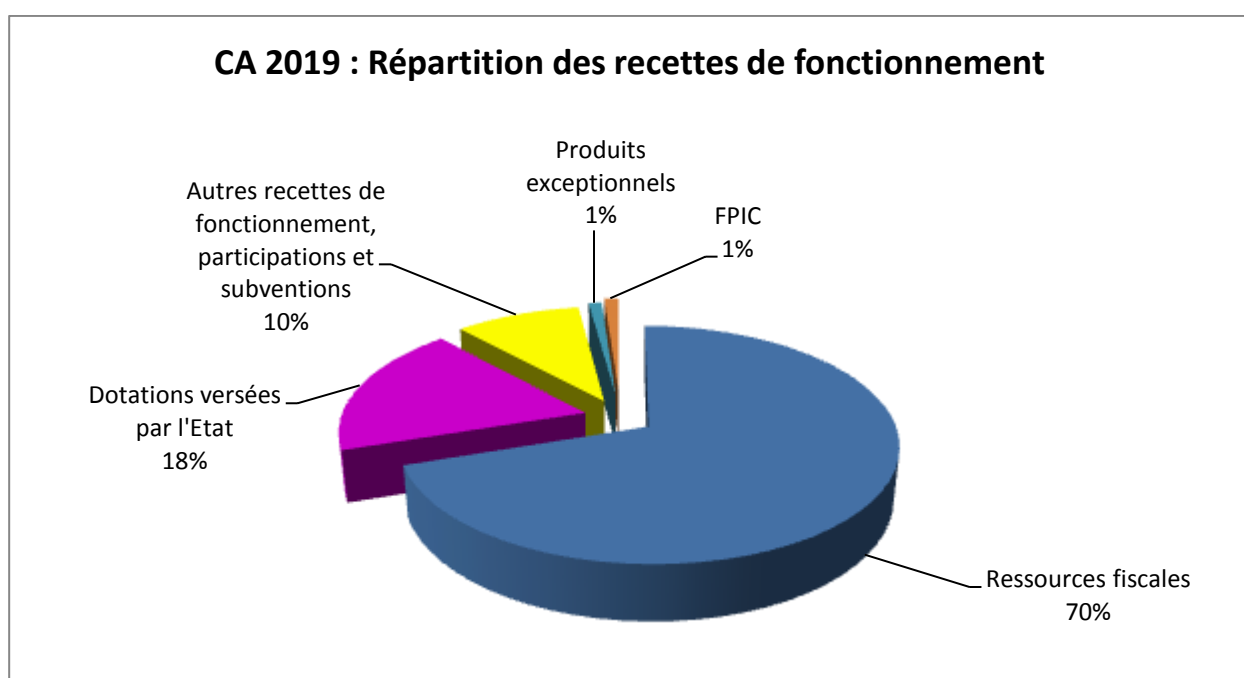
INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre + résultat)		162 259 084 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)		130 376 077 €
Dépenses réelles :		111 481 832 €	Recettes réelles :		101 921 535 €
Dépenses d'équipement		76 141 568 €	Emprunts		8 739 814 €
Capital de la dette		23 745 453 €	Autres recettes d'équipements		20 151 935 €
Autres dép. financières		10 754 432 €	Recettes financières		12 612 169 €
Opérations comptes tiers		840 379 €	Opérations comptes tiers		954 918 €
s/total dépenses réelles		111 481 832 €	Affectation résultat		59 462 699 €
			s/total recettes réelles		101 921 535 €
Opérations d'ordre		7 875 768 €	Opérations d'ordre		27 076 801 €
s/total dépenses réelles + ordre		119 357 600 €	s/total recettes réelles + ordre		128 998 336 €
Résultat reporté		42 901 484 €	Résultat reporté (transfert CCPSG)		1 377 741 €
			Solde investissement		
Restes à réaliser		21 737 430 €	Restes à réaliser		13 152 618 €
			Solde des RàR		
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		-40 467 819 €			
Excédent global de clôture (RàR compris) :		20 054 185 €			



1 – Les recettes de fonctionnement

- **291 M€ en 2019** (opérations réelles hors cessions et produits financiers)



1-1 Recettes fiscales (203.3 M€, 69.9 % des recettes de fonctionnement)

en K euros

	2018	2019
--	------	------

Impôts et taxes	198 729	203 278	+2.3 %
------------------------	----------------	----------------	--------

En 2019, les recettes fiscales progressent de + 2.29 %. Cette évolution reflète essentiellement la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de + 2.2 %.

Fiscalité Economique	89 138	91 824
CFE	46 432	46 661
CVAE IFER TASCOM	32 072	33 782
DCRTP GIR	10 557	10 452
Allocations compensatrices CFE CVAE	77	929

Fiscalité ménages	66 967	68 829
TH TFB TFNB	62 995	64 673
Allocations compensatrices TH – TF	3 972	4 156

Rôles supplémentaires/complémentaires	3 029	2 475
--	--------------	--------------

TEOM	39 595	40 150
-------------	---------------	---------------

Le panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé d'impositions économiques (CFE, CVAE, IFR, TASCOT) et d'impositions portant sur les ménages (TH, TFB et TFNB), provenant, d'une part, de transferts de fiscalité perçue préalablement par d'autres niveaux de collectivités (principalement part de TH perçue par les Départements) et, d'autre part, de l'instauration d'une fiscalité mixte en janvier 2011.

➤ **La fiscalité économique en 2019 : 91.8 M€ soit 45.2 % des recettes fiscales**

La Cotisation Foncière Economique (CFE), héritière de la taxe professionnelle, représente **46.7 M€** en 2019, soit près de 23 % de nos ressources fiscales. Il s'agit de la principale ressource fiscale économique de la Métropole qui progresse de 0.49 % en 2019.

Le produit de la CFE connaît en 2019 une progression moins importante que sur l'année 2018 (2.8 %) en partie du fait de la mise en oeuvre des nouvelles modalités de revalorisation des bases fiscales des locaux professionnels révisés :

- les bases fiscales de ces locaux professionnels révisés évoluent désormais en fonction de l'évolution moyenne des tarifs constatés dans le département de la Loire sur les trois précédentes années (L'évolution moyenne de la grille de ces tarifs constatés en 2019 est de +0.20 % dans le Département) et non plus en fonction du coefficient forfaitaire de revalorisation (+2.2 % en 2019) ;
- la mise en oeuvre de ces nouvelles modalités de revalorisation aurait dû être mise en oeuvre sur l'année 2018. De fait, la revalorisation forfaitaire qui avait été appliquée sur ces bases fiscales en 2018 est annulée sur 2019 (-1.2 %), ce qui engendre une diminution des bases fiscales de CFE d'environ 1 M€ entre 2018 et 2019.
- l'évolution des bases fiscales de la CFE comprend aussi la mise en oeuvre de l'exonération de cotisation minimum de CFE pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 K€. D'où une diminution des bases de CFE de 2.8 M€ en 2019 (Cette mesure fait l'objet d'une allocation compensatrice versée par l'Etat de 823 K€ en 2019).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est de **27 M€** en 2019 pour Saint-Etienne Métropole, soit en hausse de 5.3 % par rapport à 2018.

La CVAE représente 1.5 % de la valeur ajoutée produite sur le territoire dont 26.5 % versés au profit du bloc communal, avec un dégrèvement pris en charge par l'Etat en fonction du chiffre d'affaires réalisé (dégrèvement total si CA inférieur à 500 K€). L'Etat reverse aux collectivités en année N, les acomptes versés par les entreprises en juin et septembre de l'année N-1, auxquels s'ajoute le solde dû au titre de l'année N-2.

Deux autres ressources complètent la CFE et la CVAE en substitution à la taxe professionnelle :

- l'**IFER** (imposition sur les entreprises de réseau) qui représente **1.8 M€** en 2019, montant stable par rapport à celui de 2018,
- la **TASCOT** (taxe sur les surfaces commerciales) **5 M€**, en hausse de 0.3 M€ par rapport à 2018.

La dotation de compensation de la réforme TP (DCRTP) et la GIR (Garantie Individuelle des Ressources) représentent 10.4 M€.

Un dispositif visant à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la TP a été mis en place en 2010, qui se décompose :

- en une dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : dotation budgétaire à la charge de l'Etat de 3.5 M€ en 2019, en baisse de -110 K€ par rapport à 2018 (Cette dotation est une variable d'ajustement de l'enveloppe des dotations d'Etat depuis 2019),
- et une Garantie Individuelle de Ressources (GIR) d'un montant de 6.9 M€. Il s'agit d'un fonds alimenté par les recettes des collectivités gagnantes lors de la réforme de la TP.

Les allocations compensatrices (0.9 M€) mises en place pour compenser des pertes de recettes fiscales des entreprises dues aux exonérations et allègements de bases décidées par voie législative et résultant donc de décisions nationales, sont en hausse de 852 K€ en 2019 par rapport à 2018. Cette hausse comprend la compensation de l'exonération de cotisation minimum de CFE pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 K€ à hauteur de 823 K€.

➤ **La fiscalité ménages en 2019 : 68.8 M€ soit 33.8 % des recettes fiscales**

La taxe d'habitation (TH) : 56.8 M€ en 2019 : en hausse de 2.6 % par rapport à 2018.

La TH constitue une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole. Le taux de TH appliqué par Saint-Etienne Métropole est inchangé depuis sa création en 2011, soit 10.56 %, dont 9.6 % de fraction de taux liée au transfert du département et 0.96 % de fiscalité mixte.

Ce produit est pour partie constitué d'un dégrèvement versé par l'Etat à la suite de la réforme de la taxe d'habitation instituée par la Loi de finances 2018.

La taxe sur le foncier bâti (TFB) : 7.2 M€ en 2019. Le taux appliqué par Saint-Etienne Métropole est de 1.37 % inchangé depuis sa création en 2011.

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 0.7 M€ en 2019. Elle regroupe :

- la taxe foncière sur le non bâti : 0.2 M€ (taux 4.98 % dont fraction de taux transféré 2.21 %) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) : 0.5 M€ en 2019, imposition figée dans son taux 2010 qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties non agricoles.

Les allocations compensatrices au titre de la TH perçues en 2019 représentent 4.1 M€ en hausse de 0.2 M€ par rapport à 2018. Cette évolution résulte d'une augmentation des bases exonérées de l'année 2018 (principalement liée au rétablissement du bénéfice de l'exonération de TH, sous conditions de ressources, pour les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité).

➤ **En complément de ces recettes, en 2019, ont été enregistrés 2.5 M€ de rôles supplémentaires** (au titre des années antérieures) **et complémentaires**, soit 2.2 M€ au titre de la CFE et 0.3 M€ au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 40.2 M€ soit 19.8% des recettes fiscales**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est une recette qui participe à l'équilibre du budget des ordures ménagères.

Elle représente 40.2 M€ en 2019 (dont 63 K€ de rôles supplémentaires et complémentaires), soit en hausse de 1.4 % par rapport à 2018, et constitue le mode de financement principal du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, les autres ressources provenant des subventions et recettes liées à la valorisation et reprise des matériaux et de la redevance spéciale. Elle finance la collecte proprement dite, les déchèteries, le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation des recettes est liée à l'évolution des bases de la TEOM qui ont progressé de 2.48 % sur la période comme suit :

	Année 2018 par rapport à 2017	Année 2019 par rapport à 2018
Part loi de finances en %	1,20	2,20
Part locale évolution habitat en %	0,38	0,28
Total	1,58	2,48

Afin d'ajuster cette recette aux dépenses du budget des déchets, le taux de TEOM a été diminué de 0.10 points pour être fixé à 8.15 % en 2019 (contre 8.25 % en 2018), soit -1,2%.

A titre de comparaison, le taux moyen de TEOM en France des groupements à fiscalité propre était de 9.72% en 2018 (source : données DGCL, DGFIP « les collectivités locales en chiffres 2019).

Comparatifs de taux de TEOM (2019)

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	16.88 %
TOULOUSE METROPOLE + zonage	Taux moyen 9.58 %
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	8.90 %
METZ METROPOLE	9.75 %
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	11.12 %
CA LOIRE FOREZ 2 zonages	8.90 % et 7,57 %
CA VIENNE CONDRIEU 3 zonages	9.31 %, 8 % et 7.31 %
CC FOREZ-EST 2 zonages	9.45 % et 11.57%
TOURS METROPOLE	8.96 %
ORLEANS METROPOLE	8.73 %
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	7.99 %
BORDEAUX METROPOLE + zonage	Taux moyen 8.39 %
GRENOBLE ALPES METROPOLE + zonage	Taux moyen 8.30 %
SAINT ETIENNE METROPOLE	8.15 %
NANCY METROPOLE	7.46 %
NANTES METROPOLE	7.50 %

En 2019, les recettes ont permis de couvrir à la fois les charges du service, les charges financières des annuités liées aux investissements réalisés et la part d'autofinancement nécessaire, tout en prenant en compte les frais de structure liés à l'exercice de cette compétence (part de charges d'administration générale).

1-2 La DGF (dotation globale de fonctionnement) (53.3 M€ en 2019, 18.3 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
	54 167	53 265	- 1.7 %
Dotation de compensation des EPCI - CPS (compensation part salaires ex TP)	40 238	39 315	-2.3 %
Dotation d'intercommunalité	13 929	13 950	+ 0.2 %

Elle se décompose en deux parts :

➤ **La Dotation de compensation** (pour la suppression de la part salaires de la TP) intégrée depuis 2004 à la DGF qui représente **39.3 M€** en 2019 (près de 13.5 % des recettes de fonctionnement).

Afin de financer, dans un contexte de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, la progression de la population (actualisation annuelle des données de population), le soutien à la péréquation (l'évolution des dotations de péréquation) et la progression de l'intercommunalité (les mouvements des périmètres intercommunaux et la création de nouvelles communautés), il est introduit depuis 2012 un **écrêtement uniforme** de la compensation « part salaires » de la dotation de compensation dont le taux est fixé par le comité des finances locales. Afin de financer l'actualisation annuelle des données de population et les mouvements des périmètres intercommunaux, la loi de finances pour 2019 a prévu un écrêtement uniforme de la part CPS de la dotation de compensation dont le taux a été fixé à **2.3 %** à la suite de la séance du Comité des finances locales du 12 février 2019, ce qui génère une baisse de recettes de 923 K€.

➤ **La dotation d'intercommunalité : 14 M€ en 2019.** Principale ressource exogène de Saint-Etienne Métropole, le montant par habitant de la dotation d'intercommunalité de Saint-Etienne Métropole (33.64 €/habitant) est figé depuis 2018. Ce montant par habitant est garanti du fait d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) pondéré par 1,1 de 0,393183 points en 2019 (le mécanisme de garantie fonctionne dès lors qu'il est supérieur à 0.35 points).

➤

1-3 Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres participations et subventions (9.1 M€, 3.1 % des recettes de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
FPIC	3 262	3 262	-
Autres dotations et subventions	6 529	5 838	- 10.6 %

➤ **Le FPIC :** Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de solidarité nationale qui permet à Saint-Etienne Métropole et à ses communes membres de bénéficier d'une solidarité financière de la part de territoires plus favorisés.

Le montant du FPIC 2019 (Saint-Etienne Métropole + communes membres) s'est élevé à 10.8 M€ (10.8 M€ en 2017).

Comme chaque année, le Conseil Métropolitain a dû fixer la part du FPIC attribuée à Saint-Etienne Métropole et la part attribuée à l'ensemble des communes.

Le Conseil Métropolitain du 27 juin 2019 a décidé d'allouer le montant supplémentaire du fonds (57 K€) entre les communes membres.

Cette nouvelle répartition attribue 69.9 % du FPIC aux communes soit 7 577 K€ et 30.1 % à Saint-Etienne Métropole soit 3 262 K€.

➤ Le budget de Saint-Etienne Métropole bénéficie aussi de **participations et de subventions** versées par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou organismes publics. Ces recettes sont versées pour contribuer à la réalisation de certaines dépenses ou soutenir certains programmes et actions (PLIE, politique de la ville, contrats de rivières, tri des déchets, grands équipements structurants...). Leur montant varie en fonction des actions conduites par Saint-Etienne Métropole.

Figurent également dans ce poste les attributions de compensation négatives (0.6 M€), le produit de la taxe de séjour (0.5 M€) reversé à l'Office de Tourisme, le produit des Paris Hippiques (0.07 M€) reversé pour moitié à la commune de St-Galmier et à la société gérant l'hippodrome et le reversement de fiscalité relatif à Stelytec (0.05 M€).

1-4 Les autres produits de fonctionnement (22.3 M€, 7.7 % des recettes de fonctionnement)

<i>en Keuros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Autres produits de fonctionnement	32 569	22 341	- 31.4 %
Produit des services	7 608	7 045	- 7.4 %
Atténuation de charges	1 522	948	- 37.7 %
Remboursement frais personnel	7 253	7 325	+ 1.0 %
Revenus des immeubles/produits de gestion	16 186	7 023	- 56.6 %

➤ **Le poste « produits des services » s'établit à 7 M€.**

Se retrouvent ici notamment les recettes de tri et de reprise des matériaux des déchèteries (2.4 M€), le Forfait Post Stationnement (0.1 M€), les recettes d'entrées du Nautiform (0.7 M€), du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.2 M€), les recettes de la boutique du Musée (0.1 M€), le produit des autorisations du droit des sols (0.3 M€), la refacturation du produit issu de la redevance spéciale instituée en direction des gros producteurs de déchets (1.3 M€) et les redevances d'occupation du domaine public RODP (1.6 M€).

➤ **Le poste « atténuation de charges » s'établit à 0.9 M€.**

Ce poste comprend des remboursements d'indemnités journalières, de cotisations sociales et une régularisation relative au supplément familial de traitement de 2016.

Jusqu'en 2018, une recette était comptabilisée au titre d'une réduction attendue de TGAP : à compter de 2019, un nouveau marché prévoit une TGAP réduite (sans recette ultérieure), ce qui explique la baisse de ce poste.

➤ **Les remboursements de personnel : 7.3 M€ en 2019 :**

Ce poste comprend : 0.6 M€ en subventions de la part de divers organismes notamment Région (CFAC, PSADER, CTEF), ETAT (Contrat Unique d'Insertion ou CUI, emplois d'avenir), ADEME, FEDER..., et 1.3 M€ pour des remboursements concernant les services communs et des mises à disposition de personnel avec les villes de Saint-Etienne et Saint-Chamond.

Se trouvent également ici 4.5 M€ correspondants aux remboursements au titre des budgets annexes assainissement collectif, SPANC, Eau potable, réseaux de chaleur et Parcs et Aires de stationnement.

A ce montant, il convient d'ajouter le remboursement par la Cité du Design des personnels mis à disposition de l'école supérieure d'art et de Design de Saint-Etienne (ESADSE), soit 0.9 M€.

➤ **les revenus des immeubles : 7 M€ en 2019 :**

Ce poste est en baisse de 9.2 M€ principalement en raison de recettes « exceptionnelles » en 2018 :

- la clôture de la zone des Murons à Andrézieux Bouthéon (- 7.4 M€),
- la fin des concessions de l'immeuble Fauriel et de l'hôtel d'entreprises à Saint-Héand (- 1.5 M€),
- la dissolution de la Zone d'Activités et d'Intérêt National ZAIN (-0.3 M€),
- les remboursements perçus dans le cadre du Crématorium (-0.2 M€).

Parallèlement, il est à noter une hausse des recettes enregistrées au titre des bâtiments économiques (+ 0.3 M€).

Il s'agit notamment des loyers des bâtiments économiques (3.4 M€ y compris remboursements de taxes foncières, frais divers...), de la mise à disposition du stade (1.9 M€), de bonis de clôture de Zones et de fin de concessions (0.7 M€), de la redevance pour le Zénith (0.1 M€), la refacturation à la Cité du Design (0.3 M€), la redevance d'occupation des réserves des 3 musées et du restaurant du Musée d'Art Moderne et Contemporain, ainsi que du Mécénat (0.2 M€).

1-5 Les produits exceptionnels et reprises de provisions (3 M€, 1 % des recettes de fonctionnement de SEM)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Produits exceptionnels et reprises de provisions	5 820	2 976	- 48.9 %

Les produits exceptionnels et reprises de provisions sont constitués essentiellement de reprises de provisions, notamment pour la rétrocession de TGAP encaissée en 2016 à hauteur de 1.7 M€ et définitivement acquise, pour la liquidation judiciaire de la société Elifrance (0.8 M€), et 0.4 M€ dans le cadre de l'opération Novaciéries.

Ils sont en baisse de 2.8 M€ en raison principalement :

- d'une reprise de provision pour dette en 2018 (- 5 M€),
- compensée en partie par des reprises de provisions en 2019 pour Elifrance (+ 0.8 M€), Novaciéries (+ 0.4 M€) et d'une augmentation de la reprise de provision liée à la TGAP (+ 1.1 M€).

Synthèse des recettes de fonctionnement

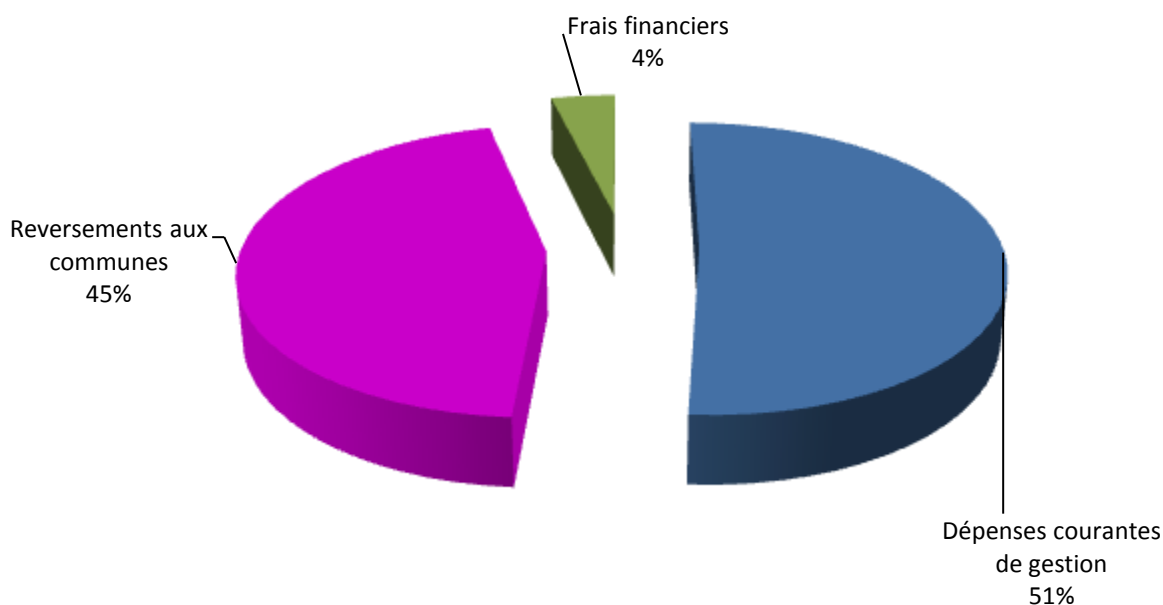
Budget Principal

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Impôts et taxes	198 729	203 278	+ 2.3 %
Dotations versées par l'Etat	54 167	53 265	- 1.7 %
FPIC	3 262	3 262	-
Autres dotations et participations	6 529	5 838	- 10.6 %
Autres produits courants	32 569	22 341	- 31.4 %
Recettes courantes de gestion	295 256	287 984	- 2.5 %
Total recettes de fonctionnement yc recettes exceptionnelles	301 076	290 960	- 3.4 %

2 – Les dépenses de fonctionnement (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets)

- **229.2 M€ en 2019** (opérations réelles et charges financières nettes)

CA 2019 : Répartition des dépenses de fonctionnement (y compris dette et reversements aux communes)



2-1 Les reversements aux communes 103.3 M€ (45.1 % des dépenses de fonctionnement)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Reversements aux communes	98 288	97 323	- 1.0 %
AC	74 808	73 843	- 1.3 %
DSC	23 480	23 480	-
Reversements de fiscalité au SIPAB	5 384	5 294	- 1.7 %
Reversement taxe de séjour	440	601	+ 36.6 %
Reversement Paris Hippiques	68	72	+ 5.9 %

- Les reversements aux communes représentent en 2019, 97.3 M€ :
 - 73.8 M€ au titre de l'attribution de compensation de TP,
 - 23.5 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire.

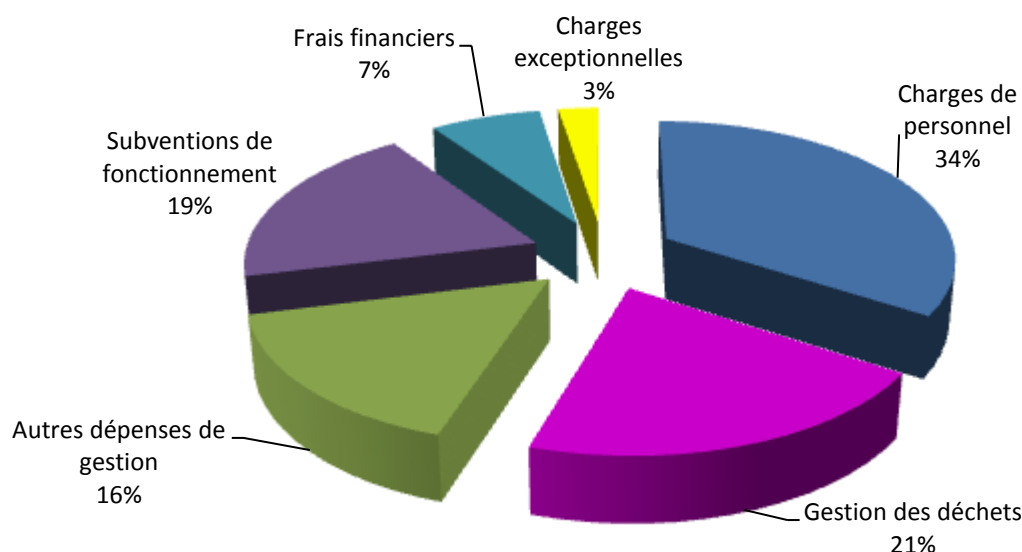
Ce poste évolue à la baisse principalement :

- suite à une diminution du Forfait Post Stationnement perçu par la Collectivité puis reversé à la Ville de Saint-Etienne (-0.7 M€),
- et à la nouvelle retenue via l'attribution de compensation relative à l'exercice de la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie (-0.3 M€ : 0.2 M€ inscrits en investissement et 0.1 M€ en fonctionnement).

- Les reversements de fiscalité au SIPAB (Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon) représentent 5.3 M€, Saint-Etienne Métropole ayant repris les conventions conclues antérieurement.
- Un montant de 601 K€ est reversé à l'office de tourisme au titre du produit de la taxe de séjour.
- Les produits perçus au titre des Paris Hippiques sont reversés à la Commune de Saint-Galmier, et à la société Hippique (72 K€).

2-2 Les dépenses courantes de gestion 125.9 M€ (54.9 % des dépenses de fonctionnement)

CA 2019 : Répartition des dépenses de fonctionnement (y compris dette ; hors reversements aux communes)



2-2-1 Les charges de personnel 43 M€ (34.2 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Les charges de personnel (012)	42 418	43 009	+ 1.4 %

Les dépenses de personnel augmentent notamment en raison du coût de la Mission Foncier sur une année pleine (+ 154 K€), de nouvelles mutualisations avec la Ville de Saint-Etienne (portées par la Ville avec un remboursement en fin d'année) : la mission Handicap et l'Observatoire SIG (+ 115 K€), ainsi que de nouvelles mises à disposition d'agents de la Ville de Saint-Etienne (+ 50 K€).

D'autres facteurs internes viennent également expliquer cette évolution :

- Nouveaux postes (+ 281 K€)
- Recrutement d'agents contractuels en renfort (+ 77 K€) ainsi qu'une évolution des éléments variables (notamment la mise en place de nouvelles astreintes (+ 75 K€)).
- Glissement Vieillesse Technicité, les avancements d'échelons et de grade (+ 748 K€)

Des économies ont cependant été réalisées et ont donc pu permettre d'amoindrir l'augmentation de la masse salariale 2019, notamment :

- Fin de contrats, postes vacants non pourvus, départs en retraite (- 557 K€) : cette économie est aussi en lien avec le travail engagé avec les directions dans le cadre de la contractualisation pluriannuelle sur la masse salariale engagée depuis 2018,

- Diminution des dépenses centralisées (principalement la renégociation du contrat pour l'assurance du personnel et la baisse des frais Accident de Travail : - 332 K€)

2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets 26.1 M€ (20.7 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Gestion des déchets	26 250	26 078	- 0.7 %

La part relative à la gestion des déchets s'élève à 26.1 M€.

Se retrouvent ici notamment : les marchés de collecte des ordures ménagères (4.9 M€), le contrat de prestations de services conclu avec SUEZ pour l'enfouissement des ordures ménagères (9.7 M€), les autres charges comme l'exploitation des déchèteries (4.3 M€), la convention avec la CALF pour l'accès aux déchèteries de Saint-Just-Saint-Rambert et Estivareilles et le plan local de prévention des déchets (0.1 M€), la gestion des quais des Brunandières et de Saint Chamond (1 M€), l'élimination des déchets verts (0.3 M€), diverses charges liées à la collecte : entretien des véhicules, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, les conventions de gestion avec les villes... (2.4 M€), les dépenses liées au tri et la valorisation (3.4 M€).

Ce poste est globalement stable.

On note une diminution du coût de l'enfouissement liée à une baisse des prix unitaires et à une légère diminution des tonnages enfuis.

Mais parallèlement les dépenses liées aux déchèteries augmentent du fait de nouveaux marchés, et de la fin des travaux de réaménagement de la déchèterie de Saint-Chamond ; l'exploitation a pu reprendre pleinement en 2019 après une année 2018 impactée par les travaux. De plus une augmentation du coût du tri est constatée suite à une révision à la hausse des prix unitaires couplée à une hausse des tonnages traités.

2-2-3 Les autres dépenses de gestion 20.5 M€ (16.3 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Autres dépenses de gestion	19 843	20 455	+ 3.1 %

Les dépenses de gestion regroupent 2 types de charges :

- **les charges dites « incompressibles » (9 M€)**, c'est-à-dire celles qui relèvent soit de contrats, soit d'achats indispensables à l'offre de service rendu aux usagers et au bon fonctionnement de la collectivité, très dépendantes de la tarification d'autres opérateurs (eau, énergie, électricité, combustibles, carburants, assurances, impôts et taxes...).

Principalement :

- eau, électricité : 2 M€
- primes d'assurances, charges locatives de copropriété, frais de gardiennage : 1.4 M€
- taxes foncières et autres droits : 1.4 M€
- remboursements de frais aux communes : 2.9 M€
- locations immobilières et crédit-bail immobilier : 0.5 M€
- services bancaires et concours divers (cotisations...) : 0.4 M€

- **les charges dites « compressibles » (11.5 M€)** qui englobent notamment les dépenses de fournitures, d'entretien et de réparations, de cérémonies, de missions, d'affranchissement, de télécommunication...

Figurent notamment dans cette catégorie :

- les vêtements de travail (personnel rivières, assainissement et voirie) 62 K€, les fournitures administratives et fournitures de la boutique du MAMC 133 K€,
- les autres matières et fournitures de petit équipement pour 234 K€ (petit matériel pour le MAMC, le stade, les rivières...), les fournitures de voirie 226 K€,
- les contrats de prestations de services 502 K€ (contrat VAGO gestion des aires d'accueil, PSADER...),
- frais d'animations : PLIE, écocitoyenneté, services aux entreprises, MAMC, animation sportives 1 017 K€,
- l'entretien des terrains pour 507 K€, l'entretien des bâtiments pour 236 K€, l'entretien des voies et réseaux pour 2 568 K€, l'entretien divers et les contrats de maintenance pour 1 615 K€,
- 289 K€ de frais de nettoyage des locaux (y compris stade, MAMC et bâtiments économiques), 588 K€ pour les frais d'affranchissement et de téléphone.
- frais divers d'administration générale (documentation, formation, télé locale, achat de prestations ASSE...) 821 K€,
- frais de transport 326 K€,
- frais de communication 875 K€,
- honoraires et rémunérations diverses (assistance juridique, conseil, études...) 427 K€, frais d'actes et contentieux 30 K€, 468 K€ d'annonces et insertions, d'achats d'espaces publicitaires et de campagne d'images (expositions du Musée d'Art Moderne et Contemporain, collectif des ambassadeurs...), la participation aux salons, les publications diverses.

2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante 24.2 M€ (19.2 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Subventions de fonctionnement	17 119	16 984	- 0.8 %
Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	6 237	5 992	- 3.9 %
+Autres frais	1 157	1 227	+ 6.1 %
Total subventions de fonct. et autres charges de gestion courante	24 513	24 203	- 1.3 %

Ces subventions sont composées principalement de :

- **Contributions aux organismes de regroupement et subventions versées à d'autres établissements publics** à hauteur de **10.7 M€** : figurent notamment les financements apportés à la Cité du Design (6 685 K€), à l'Office de Tourisme Communautaire (2 076 K€), au syndicat mixte de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon (354 K€), au SCOT (304 K€), la participation au Pôle Métropolitain (199 K€), au Parc du Pilat (199 K€), au Fonds Local de l'innovation (164 K€), aux contrats rivières et eaux pluviales (116 K€), au SMAGL (134 K€), au syndicat mixte Sud-Loire ZAIN (96 K€), aux crèches inter-entreprises (68 K€), au SYDEMER (61 K€), au Fonds de Solidarité Logement (61 K€), à l'ADIL (38 K€),...

- **Subventions diverses** à hauteur de **3.5 M€** : il s'agit de l'ensemble des subventions versées : à EPURES (628 K€), au titre du contrat de ville (457 K€), la télévision locale TL7 (402 K€), au Fonds local de l'innovation (495 K€), la politique économique (379 K€), la politique de développement durable (264 K€), la politique culturelle (237 K€), la convention d'objectif avec l'ASSE (233 K€), le sport de haut niveau (155 K€), l'école de la 2^{ème} chance (100 K€)...

Figurent également dans ce poste :

- d'autres contributions pour **1.6 M€** : contributions versées aux délégataires au titre des eaux pluviales (1 527 K€) et 100 K€ dans le cadre de la DSP du Zénith,
- ainsi que des créances éteintes pour **1 M€** (principalement la créance Elifrance (998 K€) suite à Liquidation Judiciaire).

➤ Les **subventions d'équilibre** versées aux budgets annexes : budget transport et mobilité (4 500 K€), budget assainissement collectif au titre des eaux pluviales (1 021 K€), budget Zones Industrielles (225 K€), budget Parcs et aires de stationnement (175 K€) et budget réseaux de chaleur (71 K€).

➤ Les **autres frais** 1.2 M€ : il s'agit du montant des indemnités et de la formation des élus.

2-2-5 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions 3.2 M€ (2.5 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	4 241	3 238	- 23.7 %

Ce poste comprend notamment :

- une nouvelle provision de 2 000 K€ a été constituée en 2019 pour faire face aux risques de taux liés à certains produits structurés (au 31 décembre 2019 la provision totale s'élève à 11 M€),
- une provision pour risque de 1 100 K€ a été comptabilisée face aux contentieux de TEOM de plus en plus nombreux,
- diverses annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions sont en baisse de 1 M€ essentiellement suite à un nouveau marché qui prévoit une TGAP réduite : il n'y a plus lieu de comptabiliser une provision de TGAP à compter de 2019 (pour mémoire provision 2018 : 1 172 K€).

Synthèse des dépenses de gestion

<i>en K euros</i>	2018	2019	Evolution 2019/2018
Les charges de personnel	42 418	43 009	+ 1.4 %
Gestion des déchets	26 250	26 078	- 0.7 %
Autres dépenses de gestion	19 843	20 455	+ 3.1 %
Subventions de fonctionnement et autres dépenses	24 513	24 203	- 1.3 %
Total dépenses courantes de gestion	113 024	113 745	+ 0.6 %
Total dépenses courantes yc reversements aux communes	217 204	217 035	- 0.1 %
Total dépenses de fonctionnement (y compris charges exceptionnelles – hors dette)	221 445	220 273	- 0.5 %
<i>Pour mémoire</i>			
Intérêts nets de dette (y compris swap)	15 464	8 948	- 42.1 %
Total des charges de fonctionnement	236 909	229 221	- 3.2 %

3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

3 - 1 – L'épargne de gestion

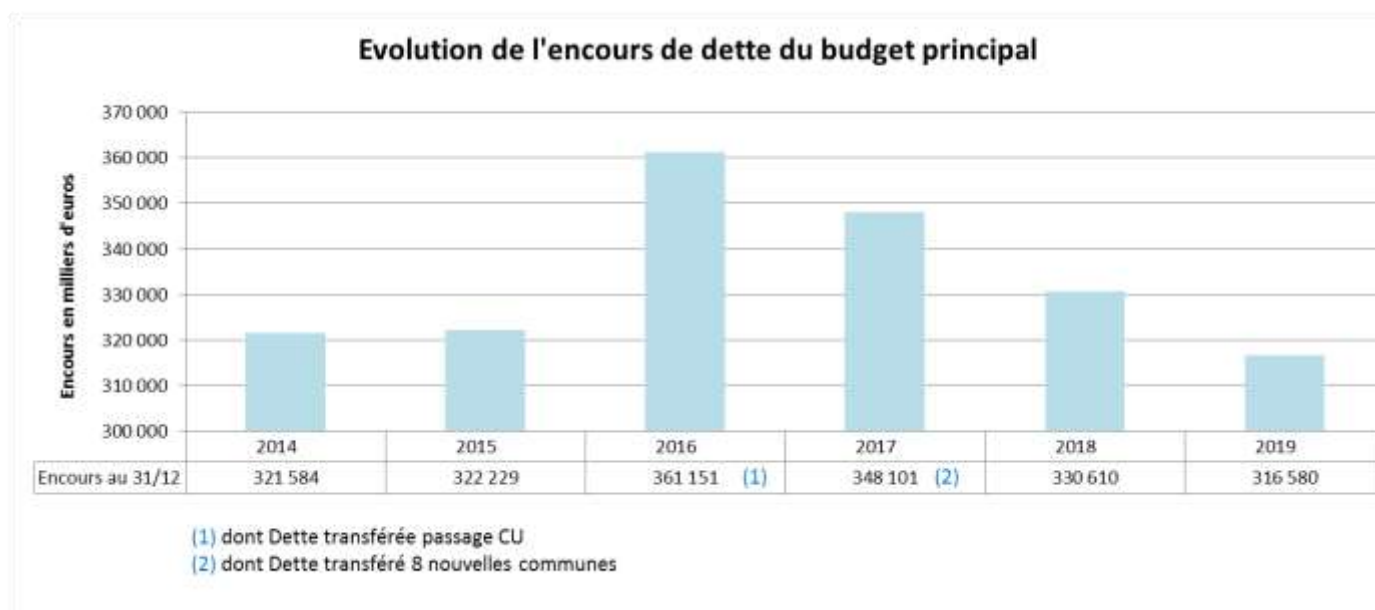
<i>en K euros</i>		
	2018	2019
Produit de fonctionnement courant	295 256	287 984
Charges de fonctionnement courant	217 204	217 035
Excédent brut de fonctionnement	78 052	70 949
Solde exceptionnel	1 579	-262
Epargne de gestion	79 631	70 687

L'**épargne de gestion** diminue de 8.9 M€ entre 2018 et 2019. Cela s'explique par des recettes 2018 « exceptionnelles », comme vu précédemment, la reprise d'excédent sur l'opération des Murons (7.4 M€), et la fin des concessions de l'immeuble Fauriel à Saint-Etienne et de l'Hôtel d'entreprises de Saint-Héand, qui a un impact négatif de 1.5 M€ sur l'évolution de l'épargne de gestion.

3 - 2 – L'annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette (8.9 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (23.7 M€)

<i>en K euros</i>		
	2018	2019
Frais Financiers nets		
Intérêts de la dette	10 464	8 948
<i>Dont transferts 2016 (voirie)</i>	1 066	932
<i>Dont transfert 2017 et (SDCI)</i>	14	22
Indemnité Natixis	5 000	0
Capital de la dette	23 868	23 693
<i>Dont transferts 2016 (voirie)</i>	6 321	5 923
<i>Dont transfert 2017 (SDCI)</i>	34	63
Annuité de dette	39 332	32 641

L'encours de dette au 31/12/2019 s'établit à 316.6 M€. Il se répartit à 73 % en taux fixes (229.9 M€), 23% en taux révisables (73.8 M€) et 4% en taux structurés (12.9 M€)



L'annuité de dette de l'année 2019 représente 32.6 M€.

Le taux moyen de la dette en 2019 s'élève à 3.07 % (exposition finale avec swap) contre 3.39 % en 2018.

L'encours de dette sur le budget principal est en baisse, passant ainsi de 330.6 M€ fin 2018 à 316.6 M€ fin 2019 (soit une diminution de 14 M€).

3 - 3 – La chaîne de l'épargne du budget principal

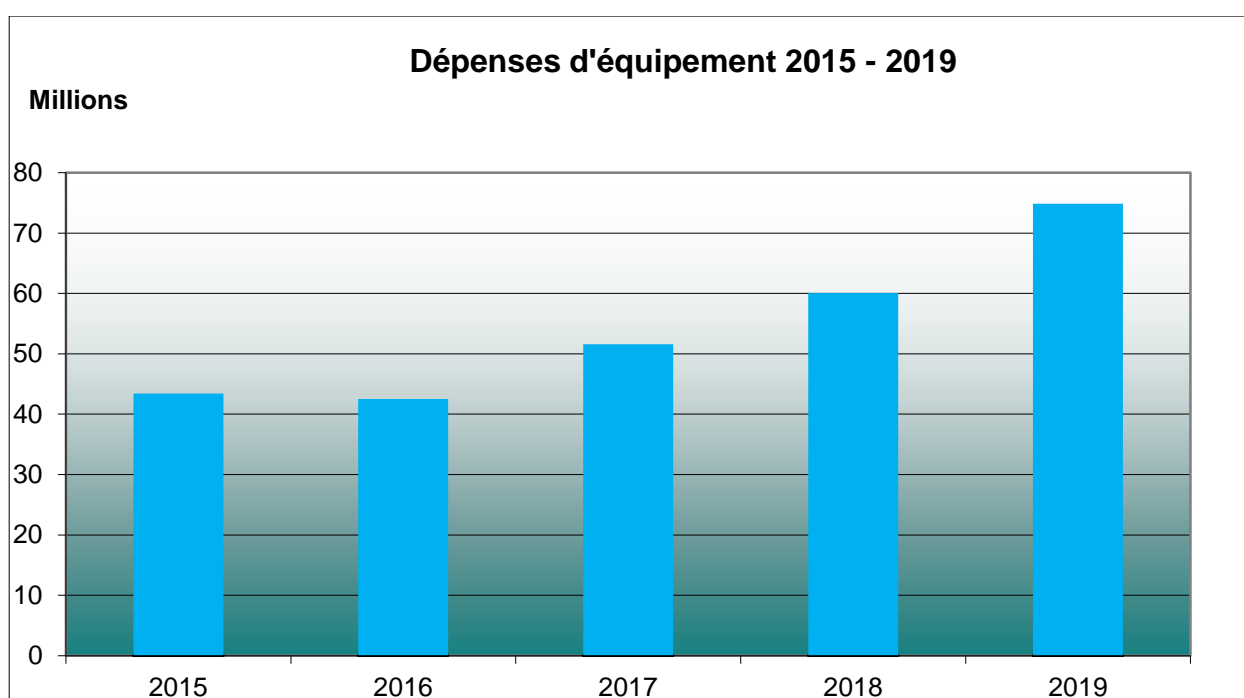
<i>en K euros</i>	2018	2019
Epargne de gestion	79 631	70 687
- Frais Financiers nets	- 15 464	- 8 948
Epargne brute	64 167	61 739
- Capital de la dette / cautions	- 23 881	- 23 745
Epargne nette	40 286	37 994

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette progresse. Elle se situe autour de 61.7 M€ et correspond aux moyens dont dispose Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

En 2019, le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) qui permet d'apprécier l'indépendance financière de Saint-Etienne Métropole et sa politique en matière de financement des investissements se situe à environ 21.2 %.

Il représente la part des recettes consacrées à couvrir le remboursement en capital de la dette et l'autofinancement de ses investissements.

4– Les investissements 2019 : 87.7 M€ (dont 74.9 M€ de dépenses d'équipement) et leur financement



en Keuros

	2018	2019
Les dépenses d'investissement	76 733	87 736
dont dépenses d'équipement	60 078	74 857
soit dépenses directes d'équipement	49 219	58 445
dont opérations sous mandat	517	840
soit fonds de concours et subventions d'équipement	10 859	16 412
dont attribution compensation investissement (pour reversement amendes de police)	3 573	2 125
dont dépenses financières d'investissement	13 082	10 754

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 65.1 % en 2019.

4 - 1 – Les dépenses d'équipement (74.9 M€) et les attributions de compensation (2.1 M€) :

- Les dépenses directes d'équipement : 58.4 M€

Dans le domaine de l'innovation, du développement économique et de l'attractivité du territoire (15.8 M€) :

- Le montant consacré à la politique de développement économique au sein du budget principal à hauteur de **8.8 M€** a permis de poursuivre les projets de réhabilitation de friches : Novacieries à **Saint-Chamond** (0.7 M€), les Murons à **Andrézieux-Bouthéon** (0.3 M€), zone artisanale de Cellieu (0.1 M€), zone de Molina (0.1 M€), des travaux d'entretien courant sur le Parc de METROTECH à **Saint-Jean-Bonnefonds** (0.2 M€). D'autres réalisations ont été effectuées : la réhabilitation des bâtiments économiques (0.2 M€) (dont bâtiments : pôle optique et vision, Giat St-Etienne, Polyane, Profilor, Necker, les Pépinières Imprimerie, République et Montreynaud, et dans la Grande Usine Créative) et les restaurants de Grüner et de la Cité du Design. Des requalifications de zones industrielles ainsi que des études économiques ont également été menées (0.4 M€). Des acquisitions de bâtiments ont été effectuées Hôtel d'entreprise à **Saint-Héand** (0.9 M€), locaux dans immeuble Fauriel (2.2 M€) et l'immeuble B20 à Montreynaud (1.8 M€) à **Saint-Etienne** ainsi que le rachat d'équipements publics à la Sauvagère (1.9 M€) à **la Talaudière**.
- Au niveau du numérique, le développement du plan « vers le numérique à l'école » se poursuit avec la mise à disposition des équipements informatiques auprès des enseignants et des élèves ainsi que le développement des infrastructures wifi et la mise en œuvre d'expérimentations d'usages numériques innovants, et le déploiement du programme MIND ont représenté un investissement de **1 M€**.
- Pour développer le tourisme local, à travers ses différentes composantes (tourisme d'affaires, urbain, vert ou patrimonial) **6 M€** ont été dépensés pour l'attractivité du territoire : les travaux et le matériel nécessaires à l'exploitation du stade Geoffroy Guichard (1.2 M€), des travaux ainsi que du matériel nécessaires au complexe nautique Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon** (0.1 M€), l'investissement courant du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.5 M€) à **Saint-Priest-en-Jarez** ainsi que l'aménagement des locaux (0.4 M€) et des travaux dans le bâtiment des réserves des musées (0.1 M€), les actions en faveur des équipements touristiques (0.5 M€) : Chartreuse de **Sainte-Croix-en-Jarez**, Château de **Fontanès**, Le Corbusier à **Firminy**, Zénith..., les opérations « murs peints », « plan lumière », des dépenses nécessaires au label « Pays d'Art et d'Histoire »

et la création d'un plan de jalonnement pour rendre plus attractif le territoire. Des travaux d'étanchéité sur la platine de la Cité du Design (0.1 M€) ont été réalisés et les acquisitions foncières et le début des travaux pour la réalisation d'un équipement sportif omnisports métropolitain dans le Gier à **Saint-Chamond** (3.1 M€).

Dans le domaine de l'environnement et de la voirie (un budget de 37 M€ en investissement)

- Afin d'améliorer la qualité des voiries et des espaces publics, le programme annuel de voiries de 2019 s'est élevé à la somme de **27 M€** : 26.4 M€ ont été consacrés à la voirie communautaire, auxquels se rajoutent les crédits affectés aux voiries départementales et aux travaux Rue Colonel Marey (0.4 M€), ainsi que 0.2 M€ dans le cadre des opérations sous mandat réalisées pour le compte des communes membres.
- Au titre de l'amélioration de la qualité des rivières et de leurs berges : **6.1 M€**. Divers travaux ont été réalisés sur le Furan, le Gier et sur l'Ondaine. Les contrats rivière permettent la programmation d'actions de restauration des rivières tant au niveau de la qualité de l'eau, qu'en ce qui concerne la qualité des berges et des milieux s'y rapportant, ainsi que la gestion des crues. A travers ces contrats de rivières, Saint-Etienne Métropole valorise et gère durablement les rivières.
- La qualité des rivières passe par le bon fonctionnement de l'assainissement. En fonction du schéma directeur de l'assainissement, des crédits de **1.5 M€** y ont été consacrés. Les investissements nécessaires à la bonne qualité des rivières en synergie avec les contrats de rivière (Furan, Gier et Ondaine), permettent de collecter et de traiter les eaux polluées par temps sec et par temps de pluie.
- Dans le cadre de la compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), Saint-Etienne Métropole procède aux réparations, changements ou installations de poteaux incendie : **0.2 M€**.
- Saint-Etienne Métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant la prévention, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement sur l'ensemble du territoire. Pour cela **1.3 M€** ont été investis en 2019 (l'essentiel des dépenses concernant ce poste figure en fonctionnement). Comme toutes les années, des camions de bennes à ordures ménagères ont été renouvelés et réparés (0.3 M€), des bacs et des sacs ainsi que des conteneurs d'apports volontaires pour la collecte ont été achetés (0.6 M€). Des crédits ont été affectés pour les grosses réparations dans les déchèteries et pour l'extension de la déchèterie de **Saint-Chamond** (0.4 M€).
- Dans le cadre de la stratégie de développement durable : **0.9 M€** en 2019. L'essentiel des crédits a été consacré au projet TEPCV territoire à énergie positive et énergie verte (installation de consignes à vélos sécurisées, acquisition de sanitaires écologiques et de poubelles de tri des déchets dans le cadre de la mise en place d'une plateforme éco-événements), à des études sur la promotion des énergies renouvelables, au projet IMOPE en partenariat avec l'école des Mines de Saint-Etienne, à la poursuite de la biodiversité dans les corridors du Gier, ainsi qu'à une étude pour la mise en place d'une zone à faibles émissions.

Dans le domaine de l'aménagement et de l'équilibre entre les communes membres 3.9 M€ (hors fonds de concours) :

- La politique de développement local permet de favoriser la réalisation de projets des communes dans une logique d'agglomération avec la réalisation des ECM (Equipements Communautaires Multiloaux) de **Génilac**, **Saint-Genest-Lerpt** et **Marcenod** pour les principaux et qui représentent **0.2 M€** en 2019.

- A travers le programme local de l'habitat, Saint Etienne-Métropole contribue financièrement à la requalification des logements dégradés du parc privé (PIG). Un budget de **0.8 M€** a été alloué à cette politique.
- Depuis le passage en Communauté Urbaine, Saint-Etienne Métropole prend en compte le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de toutes les communes ce qui a représenté un montant de **0.9 M€**.
- A cela s'ajoute **1.9 M€** pour le réaménagement du site de l'ancienne verrerie Duralex et le secteur Couzon à **Rive-de-Gier** pour requalifier le site, redynamiser le centre-ville et aménager un nouveau quartier autour du Gier et dessiner une nouvelle entrée Est du Territoire.
- Un budget de **0.1 M€** a été consacré aux aires d'accueil des gens du voyage et à l'aire de grand passage.

Au titre des équipements de Saint-Etienne Métropole : 1.7 M€ ont été consacrés à l'aménagement et à l'équipement des bureaux de Saint-Etienne Métropole (photocopieurs, mobilier, rayonnage...), à l'acquisition de véhicules, d'ordinateurs, de logiciels informatiques ainsi qu'à la communication.

- Les fonds de concours et subventions d'équipement : 16.4 M€

Saint-Etienne Métropole investit sur le territoire local par le versement de subventions d'équipement et de fonds de concours.

En 2019, **16.4 M€** de fonds de concours et subventions d'équipement ont été versés.

- Subventions d'équipement versées aux communes (**0.9 M€**) : fonds de concours pour le plan climat (0.8 M€), et pour le plan vert et bleu, les sentiers de randonnées et le marché aux bestiaux **La Talaudière** (0.1 M€).
- Subventions d'équipement versées à d'autres établissements publics (**5.5 M€**) : aux bailleurs pour lutter contre l'habitat indigne et requalifier les logements du territoire (1.9 M€) (Loire Habitat, Métropole Habitat, Gier Pilat Habitat, OPHLM Firminy, OPH Ondaine), aux projets de cohésion sociale de proximité (CUCS) (0.1 M€), au SIEL pour les enfouissements de réseaux électriques sur les communes (1.5 M€) et pour le THD (2.0 M€).
- Subventions d'équipement versées aux organismes de droit privé (**2.6 M€**) : dans le domaine économique (aides économiques, subventions d'équipement dans le cadre du fonds local pour l'innovation) (0.6 M€), et pour l'habitat (fonds de concours aux bailleurs et réhabilitation de parcs privé) (2.0 M€).
- Subventions d'équipement versées à l'Etat (**5.5 M€**) : à l'EPASE dans le cadre du CPER (Contrat Plan Etat Région) (1.6 M€) et pour les espaces réceptifs de la Verrière (0.3 M€), à l'université Jean Monnet pour Manutech (0.1 M€), pour le réaménagement du campus (2 M€) et pour le Centre des Savoirs (0.7 M€), à la Région pour l'échangeur de la Varizelle (0.1 M€), et enfin dans le cadre du fonds local pour l'innovation (0.6 M€) et la diffusion de l'offre de service numérique (0.1 M€).
- Subventions d'équipement versées à d'autres groupements et collectivités à statut particulier (**1.9 M€**) : à CAP METROPOLE dans le cadre du projet Novaciéries (1.2 M€), pour la rénovation de quartiers anciens (0.6 M€) et au titre de la clôture de la Zone Artisanale de Cellieu (0.1 M€).

- Les attributions de compensation d'investissement :

2.1 M€ ont aussi été reversés aux communes de plus de 10 000 habitants, par le biais de l'attribution de compensation en investissement ; ils concernent le produit perçu par Saint-Etienne Métropole pour les amendes de police.

4 - 2 – Les dépenses financières en 2019 (10.8 M€) :

Il s'agit de dépenses de nature financière qui concernent :

- Des avances à la SPL CAP METROPOLE pour la Zone Loti à **Saint-Etienne** (0.2 M€), pour la zone les Roches à Molina à **la Talaudière** (0.6 M€) et pour la zone Grange Burlat à **Génilac** (0.6 M€),
- Le versement d'appels de fonds à l'EPASE pour le PEP (Programme d'Equipement Public) du Pont de l'âne à Monthieu (1.4 M€),
- Des avances à la société NOVIM (anciennement SEDL) pour la réhabilitation d'un tènement immobilier situé rue de la Montat (1 M€),
- La créance relative à la cession de matériels et mobiliers du Stade Geoffroy Guichard à l'ASSE conformément à la convention d'occupation du stade (0.4 M€),
- La participation au capital de la société de capital-risque SA METROPOLES INNOVATIONS (0.2 M€),
- L'attribution d'actions de la SPL du Crématorium de Montmartre suite à l'apport en nature du terrain (0.4 M€),
- Le reversement d'une subvention perçue du Département pour le parc de Novaciéries à CAP METROPOLE (0.1 M€),
- Les subventions versées pour promouvoir les énergies renouvelables (ENR) thermiques dans le cadre du contrat avec l'ADEME (0.2 M€),
- Une régularisation comptable équilibrée dépense / recette relative à l'opération du bâtiment Rue de la Montat (1.5 M€) et une seconde qui fait suite au changement de nomenclature (0.2 M€),
- Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (4.0 M€).

4 - 3 - Le financement des investissements

Saint-Etienne Métropole dispose de cinq types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **38.0 M€**,
- Les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire les ressources libres d'affectation : le Fonds de Compensation de la TVA pour **6.1 M€**, la taxe d'aménagement pour **4.6 M€** et les produits des cessions d'immobilisations pour **4.4 M€**,
- Les subventions reçues pour **12.6 M€**,
- Les autres recettes pour **5.6 M€**,
- Le produit des amendes de radars automatiques et de police pour **2.9 M€**,
- Les attributions de compensation en investissement pour **1.9 M€**,
- L'emprunt pour **8.7 M€**.

Sur les cessions : 4.4 M€ en 2019. Il s'agit notamment des cessions :

- du bâtiment Profilor à **Saint-Etienne** (2.0 M€),
- d'un bâtiment du site Métrotech à **Saint-Jean-Bonnefonds** (1.1 M€),
- de matériels et mobiliers du Stade Geoffroy Guichard à l'ASSE conformément à la convention d'occupation du stade (0.3 M€),

- du terrain du Crématorium de Montmartre à la SPL (0.4 M€),
- des parts de capital détenues par Saint-Etienne Métropole (0.5 M€) dans le capital de la SEM Patrimoniale dans le cadre de la fusion absorption de la SEM patrimoniale par la SEDL cédées au Département.

Le niveau de subvention perçu en 2019 représente près de **12.6 M€**, il est très lié aux projets réalisés par Saint-Etienne Métropole avec notamment les subventions obtenues pour : la Faculté de médecine (0.6 M€), pour les travaux sur le site Novacieries à **Saint-Chamond** (0.1 M€) et pour les ECM (Equipement Communautaire Multilocaux) (0.2 M€).

De plus des subventions ont pu être obtenues pour les contrats de rivières (3.3 M€), pour les programmes de réhabilitation de l'habitat (0.5 M€), pour le développement durable (0.6 M€), pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (0.4 M€), et divers autres programmes : le site le Corbusier (0.1 M€), les acquisitions d'œuvre pour le musée d'art moderne et contemporain (0.1 M€), le projet Design Tech Expérience « Rue Connectée » (0.1 M€), des travaux de réaménagement de voirie sur différentes communes (0.8 M€) ; il est à noter une régularisation comptable suite au changement de nomenclature (0.2 M€) également en dépense pour le même montant,

Figurent également la participation des communes pour la réalisation des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM) (0.1 M€), pour l'installation du Très Haut Débit (1 M€), pour les travaux de voirie (4 M€), pour les travaux d'Eaux Pluviales (0.1 M€) et pour la passerelle du Puits Curiot, la Dalle Du Forum et l'opération Lalo Lully (0.4 M€).

Les autres recettes : s'élèvent à **5.6 M€** en 2019. Elles se composent principalement de :

- remboursement d'avances par CAP METROPOLE dans le cadre de concessions d'aménagement de la Zone d'Activités de la Sauvagère à **la Talaudière** (1.7 M€) et de la Zone Artisanale de **Cellieu** (0.3 M€), et par la SEDL pour des opérations menées en convention de concession pour le site Fauriel (0.1 M€) à **Saint-Etienne** et l'hôtel d'entreprises à **Saint-Héand** (0.5 M€),
- remboursement d'aides économiques suite à la résiliation anticipée de convention (0.2 M€)
- 1.5 M€ de régularisation comptable relative à l'opération du bâtiment Rue de la Montat (équilibré dépense / recette),
- 1.3 M€ de remboursement d'avance du budget annexe des Zones Industrielles

A cela se rajoutent les produits des amendes de radars automatiques et de police **2.9 M€** (reversés aux communes de plus de 10 000 habitants).

1.9 M€ ont également été perçus par le biais de l'attribution de compensation en investissement, dans le cadre des compétences ORI et DECI, et suite à la réalisation de travaux exceptionnels d'eaux pluviales et de voirie.

Le volume des emprunts mobilisés en 2019 s'est élevé à 8.7 M€.

4-4 La capacité de désendettement de Saint-Etienne Métropole, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 5.1 années pour le budget principal

Synthèse des réalisations 2019

<i>en K euros</i>	2018	2019
Epargne nette	40 286	37 994
Ressources propres d'investissement	10 628	15 084
<i>dont FCTVA</i>	6 326	6 163
<i>dont Cessions</i>	676	4 367
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	3 626	4 554
Subventions	8 985	12 637
Autres recettes	195	5 624
Amendes de police	3 650	2 864
Attribution de compensation	0	1 877
Emprunts	6 377	8 740

Recettes d'investissement	70 121	84 820
Dépenses d'investissement	76 733	87 736
Variation du fonds de roulement	- 6 612	- 2 916

Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	36 171	29 591
Variation du fonds de roulement	- 6 612	- 2 916
Reprise résultat EPCI dissous Investissement	* 32	* 1 964
Excédent global de clôture du Budget principal au 31 décembre	29 591	28 639

Le résultat de clôture 2019 est conforme à la page 4 du présent document soit 28 638 997.54 €.

*Pour mémoire :

- 32 K€ correspondent au partage du fonds de roulement suite à la dissolution du Syndicat mixte Pays du Forez,
- 1 964 K€ correspondent au partage du fonds de roulement suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (dont 894 K€ au titre d'un emprunt repris par Saint-Etienne Métropole)

III – L'EXECUTION 2019 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

1 - Présentation générale du compte administratif 2019

Les réalisations de l'exercice 2019 représentent :

- 89.1 M€ en dépenses et 94.4 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 49.3 M€ en dépenses et 47.8 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2020 dont le solde est égal à – 1 097 K€).

LES REALISATIONS 2019 DU BUDGET TRANSPORTS

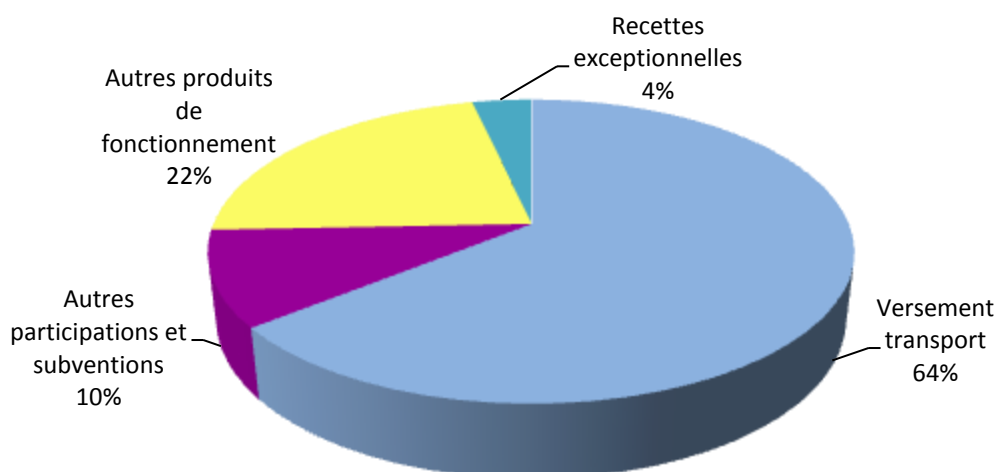
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	89 140 072 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	98 462 791 €																																
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>Dépenses réelles :</u></td> <td style="text-align: right;">75 138 971 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de gestion</td> <td style="text-align: right;">71 491 561 €</td> </tr> <tr> <td>Charges exceptionnelles et dotations aux provisions</td> <td style="text-align: right;">44 669 €</td> </tr> <tr> <td>Charges financières</td> <td style="text-align: right;">3 602 741 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">14 001 101 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Résultat de clôture de fonctionnement :</td> <td style="text-align: right;">9 322 719 €</td> </tr> </table>	<u>Dépenses réelles :</u>	75 138 971 €	Dépenses de gestion	71 491 561 €	Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	44 669 €	Charges financières	3 602 741 €	Opérations d'ordre	14 001 101 €	Résultat de clôture de fonctionnement :	9 322 719 €		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>Recettes réelles :</u></td> <td style="text-align: right;">93 259 185 €</td> </tr> <tr> <td>Impôts et taxes</td> <td style="text-align: right;">59 832 458 €</td> </tr> <tr> <td>Autres dotations et participations</td> <td style="text-align: right;">9 469 408 €</td> </tr> <tr> <td>Autres produits courants</td> <td style="text-align: right;">20 584 913 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes excep./reprises provisions</td> <td style="text-align: right;">3 297 839 €</td> </tr> <tr> <td>Produits Financiers</td> <td style="text-align: right;">74 567 €</td> </tr> <tr> <td>s/total recettes réelles</td> <td style="text-align: right;">93 259 185 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">1 175 985 €</td> </tr> <tr> <td>s/total recettes réelles + ordre</td> <td style="text-align: right;">94 435 170 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté</td> <td style="text-align: right;">4 027 621 €</td> </tr> </table>	<u>Recettes réelles :</u>	93 259 185 €	Impôts et taxes	59 832 458 €	Autres dotations et participations	9 469 408 €	Autres produits courants	20 584 913 €	Recettes excep./reprises provisions	3 297 839 €	Produits Financiers	74 567 €	s/total recettes réelles	93 259 185 €	Opérations d'ordre	1 175 985 €	s/total recettes réelles + ordre	94 435 170 €	Résultat reporté	4 027 621 €	
<u>Dépenses réelles :</u>	75 138 971 €																																		
Dépenses de gestion	71 491 561 €																																		
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	44 669 €																																		
Charges financières	3 602 741 €																																		
Opérations d'ordre	14 001 101 €																																		
Résultat de clôture de fonctionnement :	9 322 719 €																																		
<u>Recettes réelles :</u>	93 259 185 €																																		
Impôts et taxes	59 832 458 €																																		
Autres dotations et participations	9 469 408 €																																		
Autres produits courants	20 584 913 €																																		
Recettes excep./reprises provisions	3 297 839 €																																		
Produits Financiers	74 567 €																																		
s/total recettes réelles	93 259 185 €																																		
Opérations d'ordre	1 175 985 €																																		
s/total recettes réelles + ordre	94 435 170 €																																		
Résultat reporté	4 027 621 €																																		

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	49 324 281 €	Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	49 581 613 €																														
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>Dépenses réelles :</u></td> <td style="text-align: right;">47 210 519 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'équipement</td> <td style="text-align: right;">40 017 189 €</td> </tr> <tr> <td>Capital de la dette</td> <td style="text-align: right;">7 193 330 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">2 113 762 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Solde investissement</td> <td style="text-align: right;">257 332 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser</td> <td style="text-align: right;">5 497 263 €</td> </tr> </table>	<u>Dépenses réelles :</u>	47 210 519 €	Dépenses d'équipement	40 017 189 €	Capital de la dette	7 193 330 €	Opérations d'ordre	2 113 762 €	Solde investissement	257 332 €	Restes à réaliser	5 497 263 €		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>Recettes réelles :</u></td> <td style="text-align: right;">32 873 220 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunts</td> <td style="text-align: right;">30 405 000 €</td> </tr> <tr> <td>Autres recettes d'équipement</td> <td style="text-align: right;">1 670 822 €</td> </tr> <tr> <td>Affectation résultat</td> <td style="text-align: right;">797 398 €</td> </tr> <tr> <td>s/total recettes réelles</td> <td style="text-align: right;">32 873 220 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">14 938 877 €</td> </tr> <tr> <td>s/total recettes réelles + ordre</td> <td style="text-align: right;">47 812 097 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat reporté</td> <td style="text-align: right;">1 769 516 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser</td> <td style="text-align: right;">4 400 000 €</td> </tr> </table>	<u>Recettes réelles :</u>	32 873 220 €	Emprunts	30 405 000 €	Autres recettes d'équipement	1 670 822 €	Affectation résultat	797 398 €	s/total recettes réelles	32 873 220 €	Opérations d'ordre	14 938 877 €	s/total recettes réelles + ordre	47 812 097 €	Résultat reporté	1 769 516 €	Restes à réaliser	4 400 000 €	
<u>Dépenses réelles :</u>	47 210 519 €																																
Dépenses d'équipement	40 017 189 €																																
Capital de la dette	7 193 330 €																																
Opérations d'ordre	2 113 762 €																																
Solde investissement	257 332 €																																
Restes à réaliser	5 497 263 €																																
<u>Recettes réelles :</u>	32 873 220 €																																
Emprunts	30 405 000 €																																
Autres recettes d'équipement	1 670 822 €																																
Affectation résultat	797 398 €																																
s/total recettes réelles	32 873 220 €																																
Opérations d'ordre	14 938 877 €																																
s/total recettes réelles + ordre	47 812 097 €																																
Résultat reporté	1 769 516 €																																
Restes à réaliser	4 400 000 €																																
	- 1 097 263 €																																
	- 839 931 €																																
	8 482 788 €																																
		Solde des RàR																															
		Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :																															
		<u>Excédent global de clôture (RàR compris) :</u>																															

2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 93.2 M€ (opérations réelles hors produits financiers)

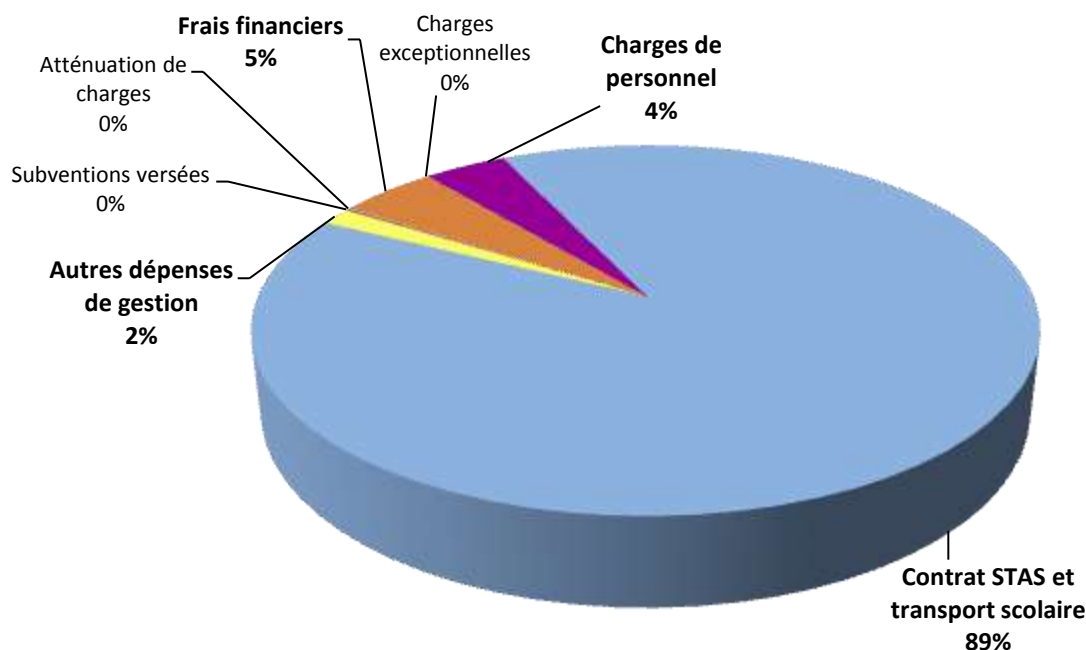


En Keuros	CA 2018	CA 2019
Versement Transport	57 823	59 832
Autres dotations et participations	9 761	9 469
Autres produits des services, Remboursement de frais	20 136	20 585
Produits exceptionnels	151	3 298
Total des recettes de fonctionnement	87 871	93 184

Les **recettes réelles de fonctionnement (93.2 M€)** sont constituées essentiellement :

- **Du versement transport (VT) : 59.8 M€**, lié à la compétence transports en commun, représente près de 64 % des ressources du budget.
Une hausse de 2 M€ est constatée par rapport à l'année dernière. Elle s'explique notamment, par des régularisations réalisées par les URSSAF et la MSA. En outre, le taux de VT est passé de 1.35 % à 1.65 % pour les huit communes ayant rejoint Saint-Etienne Métropole en 2017.
La compensation de l'Etat versée suite au relèvement du seuil des personnes assujetties, s'élève à 0.7 M€ en 2019 (au titre de 2018).
- **Des autres participations et subventions : 9.5 M€** correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal (4.5 M€), à la dotation générale de décentralisation allouée par l'Etat pour l'organisation des transports urbains (1.2 M€) et la participation versée par le Conseil départemental de 3.8 M€ au titre du transport scolaire.
- **Des autres produits de fonctionnement (20.6 M€)**, notamment :
 - o 19.7 M€ pour la régie STAS que l'on retrouve également en dépenses,
 - o 0.4 M€ au titre du transport scolaire,
 - o 0.2 M€ au titre des recettes publicitaires des abribus,
 - o 0.1 M€ de compensation de tarifs sociaux.
- **Des produits exceptionnels : 3.3 M€**, liés principalement à :
 - o des pénalités de retard pour la livraison des rames de tramway (2.4 M€)
 - o et des régularisations, suite au contrôle de la DSP, liées à la vente de titres multimodaux Tlibr de 2016 à 2018 (0.8 M€).

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 75.1 M€ (avec charges exceptionnelles et frais financiers nets)



En K Euros		
	2 018	2 019
Les charges de personnel (012)	2 937	2 995
Contrat STAS et transport scolaire	63 456	67 160
Remboursement VT (Atténuation de produits)	73	78
Autres dépenses de gestion	973	1 138
Subventions de fonctionnement	107	120
Les charges exceptionnelles et provisions	0	45
Charges de la dette (net de swap)	3 335	3 528
Dépenses réelles de fonctionnement	70 881	75 064

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **75.1 M€**. Elles sont constituées notamment par :

- **les charges de personnel : 3 M€** (2 980 K€ au titre des rémunérations et charges sociales, et 15 K€ pour les vêtements de travail). L'évolution de la masse salariale s'explique en raison de la budgétisation de 3 contrats aidés ainsi que la création d'un poste. Le reste de l'évolution correspond au mécanisme de GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- **les charges liées au contrat STAS et au transport scolaire 67.2 M€ :**
 - o Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains (63.6 M€).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour 43.9 M€ comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats, ainsi que la compensation des recettes commerciales de la régie STAS pour 19.7 M€.

- o Les transports scolaires (3.6 M€).

Les dépenses transports scolaires concernent l'exploitation des circuits spéciaux, la prise en compte des déplacements des élèves sur les lignes régulières et sur les lignes de la SNCF, les aides accordées à la voiture particulière, les marchés passés avec les transporteurs ainsi que l'indexation des contrats et les compensations versées pour les élèves utilisant des lignes de transports non gérées par Saint-Etienne Métropole.

- **les atténuations de produits : 0.1 M€** qui correspondent au remboursement du versement transport indûment perçu.
- **les autres dépenses de gestion : 1.1 M€** qui comprennent notamment les frais liés aux parcs relais (106 K€), à la politique «vélos» (141 K€), à l'entretien des sites de transports (310 K€) et des abribus (116 K€), les frais de structure (368 K€)...
- **les subventions et les charges exceptionnelles : 0.2 M€**,
 - o **les subventions** : essentiellement la contribution versée au SMT (71 K€),
 - o **les charges exceptionnelles** : dont l'annulation de titres sur exercices antérieurs (31 K€)
- **les charges financières : 3.5 M€** correspondant aux intérêts de la dette (nets de swap).

4 – les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

4-1- L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2018	2019
Produits de fonctionnement courant	87 720	89 886
Charges de fonctionnement courant	67 546	71 491
Excédent brut de fonctionnement	20 174	18 395
Solde exceptionnel	151	3 253
Epargne de gestion	20 325	21 648

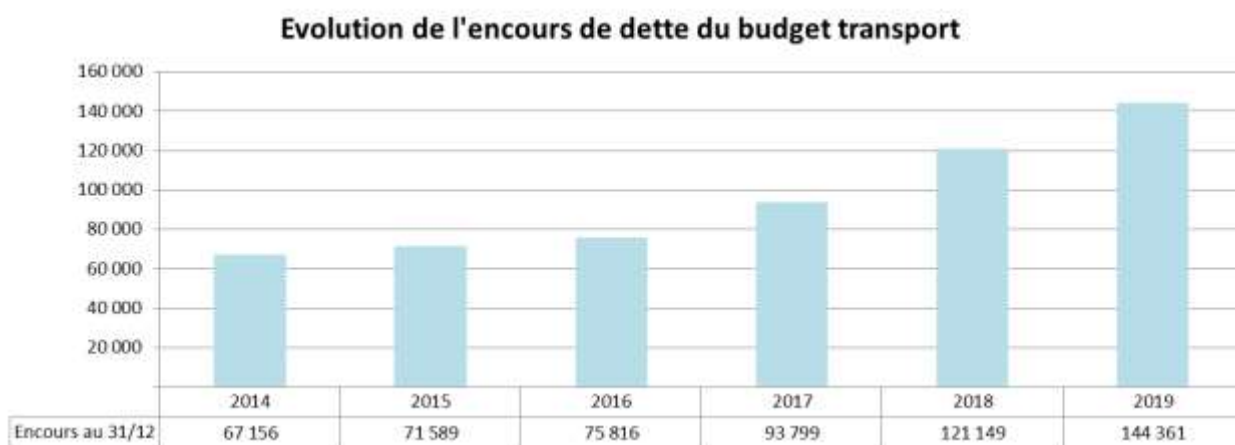
4-2- L'annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts (3.5 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (7.2 M€)

<i>en K euros</i>	2018	2019
Frais Financiers nets	3 335	3 528
Capital de la dette	6 650	7 193
Annuité de la dette	9 985	10 721

L'encours de dette du budget transport s'élève au 31/12/2019 à 144.4 M€.

Il se répartit à 89 % en taux fixes (128 M€) et 11 % en taux révisables (16.3 M€).

Ainsi, l'encours de dette augmente sur le budget Transports passant de 121.15 M€ fin 2018 à 144.4 M€ fin 2019 (+23.25 M€) en raison des investissements effectués.



Le taux moyen de la dette en 2019 s'élève à 3.61 % (exposition finale avec swap) contre 3.10 % en 2018.

L'annuité de dette de l'année 2019 représente 10.7 M€.

4-3- la chaîne de l'épargne du budget transport

en K euros

2018	2019
------	------

Epargne de gestion	20 325	21 648
- Frais financiers nets	- 3 335	- 3 528
Epargne brute	16 990	18 120
- Capital de la dette	- 6 650	- 7 193
Epargne nette	10 340	10 927

5 – Les investissements 2019 : 47.2 M€

Outre le **remboursement en capital (7.2 M€)**, les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 40 M€**.

en K euros

2018	2019
------	------

Les dépenses d'investissement	38 409	40 017
dont dépenses d'équipement	38 409	40 017

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 85.8 % en 2019.

5 - 1 - Les dépenses d'équipement 40 M€

Pour redynamiser le réseau transport, ont été réalisés :

- les travaux du prolongement de la troisième ligne de tramway pour 34 M€. Les dépenses ont concerné la fin des travaux de voirie et de pose de la voie ferrée, ainsi que les travaux de finition permettant de révéler la transformation des quartiers traversés (réaménagements de la voirie et des trottoirs, créations de pistes cyclables, plantations de végétaux, nouveaux cheminements piétons...). Des essais techniques ont été effectués, afin de tester les équipements, l'alimentation électrique, le freinage et la signalisation. Puis, a suivi une phase dite de « marche à blanc » pendant laquelle le tramway a circulé dans les conditions normales, mais sans voyageur. La mise en service a eu lieu courant novembre 2019.
- dans le cadre d'un protocole transactionnel conclu suite à des retards de livraison des nouvelles rames de tramway, des modifications et des prestations complémentaires ont été réalisées (1 M€) et l'installation d'un dispositif « sprinklage » dans ces nouvelles rames (0.1 M€) (exigé par l'assureur) s'est poursuivie. Le paiement des travaux d'extension du dépôt Transpôle à Saint-Priest-en-Jarez s'est achevé (0.2 M€).
- des travaux d'infrastructure énergie électrique pour le Trolley ont été effectués afin d'améliorer l'alimentation électrique des lignes aériennes de contact (mise en place de sous-station électrique, remise à niveau technique de lignes...) : 1.3 M€.
- l'amélioration du confort des usagers se poursuit avec la mise en accessibilité des quais de bus (0.6 M€), la modernisation du système d'aide à l'exploitation des voyageurs et le renouvellement de l'équipement billettique (0.5 M€), la sécurité par la remise en état de diverses voies ferrées (0.3 M€), la remise à niveau technique des tramways et des bus (0.5 M€) et l'entretien des divers équipements des transports (1.1 M€).

- des crédits ont été affectés à l'entretien des abribus, à l'intermodalité pour les parcs relais et VéliVert (0.3 M€), et pour la réalisation d'enquêtes ménages 0.1 M€.

5 - 2 - Le financement des investissements

Trois types de ressources pour financer les investissements du budget transport :

- l'épargne dégagée pour **10.9 M€**,
- les emprunts souscrits à hauteur de **30.4 M€**,
- les subventions et autres recettes pour **1.7 M€**, principalement :
 - o une subvention TEPCV (Territoire à Energie Positive) de 1 000 K€ pour les infrastructures électriques,
 - o des participations de la Ville de Saint-Etienne pour des travaux réalisés par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la 3^{ème} ligne de tramway pour 537 K€,
 - o et des subventions pour la mise en accessibilité des quais de bus (114 K€) et la réalisation d'une enquête ménage (20 K€).

5 - 3 - La capacité de désendettement

La capacité de désendettement du budget transport, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 8 années.

Synthèse des réalisations 2019

<i>en K euros</i>	2018	2019
Epargne nette	10 340	10 927
Autres recettes	200	537
Subventions	181	1 134
Emprunts	34 000	30 405
Recettes d'investissement	44 721	43 003

Dépenses d'investissement	38 409	40 017
Variation du fonds de roulement	6 312	2 986

Excédent global de clôture au 1 ^{er} janvier	282	6 594
Variation du fonds de roulement	6 312	2 986
Excédent global de clôture du Budget transport au 31 décembre	6 594	9 580

Le résultat de clôture 2019 du budget annexe des transports urbains est conforme à la page 5 du présent document soit **9 580 050.32**.

1 - Présentation générale du compte administratif 2019

Les réalisations de l'exercice 2019 représentent :

- 13.9 M€ en dépenses et 13.9 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 13 M€ en dépenses et 13 M€ en recettes concernant la section d'investissement

LES REALISATIONS 2019 DU BUDGET ZI

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	13 910 831 €		13 910 831 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>875 233 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>2 732 188 €</u>
Dépenses de gestion	822 476 €	Produits des services	2 419 320 €
Charges financières	52 757 €	Dotations et participations	87 780 €
		Autres produits courants	88 €
		Subvention d'équilibre	225 000 €
Opérations d'ordre	13 035 598 €	Opérations d'ordre	11 178 643 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre + résultat)	
	12 982 709 €		13 046 438 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>1 804 066 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>0 €</u>
Capital de la dette	171 146 €		
Rembt Avances B. Ppal	1 275 000 €		
Autres immob. Financières	357 920 €		
Opérations d'ordre	11 178 643 €	Opérations d'ordre	13 035 598 €
Solde investissement	63 729 €	Résultat reporté	10 840 €
Solde de clôture d'investissement :	63 729 €		
<u>Excédent global de clôture :</u>	63 729 €		

PRESENTATION DES REALISATIONS 2019 DU BUDGET ZI
CORRIGEE DES ECRITURES LIEES A LA COMPTABILITE DE STOCK
(Hors écritures d'ordre et doubles comptes)

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges financières	52 757 €	Subvention d'équilibre	225 000 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Capital de la dette	171 146 €	Avances Budget Principal	0 €
Dépenses d'équipement	822 476 €	Cessions	2 419 320 €
Autres immob. Financières	357 920 €	Subventions d'équipement	87 780 €
Rembt Avances B. Ppal	1 275 000 €	Autres recettes d'investissement	88 €
	<u>2 626 542 €</u>		<u>2 507 188 €</u>

2 – La section de fonctionnement

Elle est constituée par :

- une subvention d'équilibre, versée par le budget principal, enregistrée en recette pour 225 K€,
- et en dépenses : les intérêts de la dette d'un montant de 53 K€.

3 - L'encours et l'annuité de dette

L'encours de dette du budget Zones Industrielles s'élève au 31/12/2019 à 1.9 M€. Il se répartit à 100 % en taux fixes.

Le taux moyen de la dette en 2019 s'élève à 2.66 % (exposition finale avec swap) contre 2.77 % en 2018.

L'encours de dette baisse régulièrement sur le budget Zones Industrielles (ZI) : 2.09 M€ au 31 décembre 2018 contre 1.9 M€ au 31 décembre 2019. Les nouveaux emprunts sont souscrits par le budget principal qui finance le budget ZI à travers les avances versées.

L'annuité de la dette représente 224 K€ : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette : 53 K€ et en dépenses d'investissement le remboursement du capital : 171 K€.

en K euros	2018	2019
Frais Financiers	63	53
Capital de la dette	371	171
Annuité de la dette	434	224

4 – La section d'investissement

Outre le remboursement en capital de la dette (171.1 K€), le remboursement des avances au budget principal (1 275 K€), et une mise sous séquestre d'un montant de 357.9 K€ dans le cadre de la cession d'un terrain à la société Haulotte, les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses**

d'équipement pour 822.5 K€. Celles-ci permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Adèle Bourdon à **Lorette** : 625.9 K€,
- Le Bec au **Chambon Feugerolles** : 71.6 K€
- Les Fraries à **Saint-Paul-En-Jarez** : 31.5 K€,
- Les Volons à **Andrézieux-Bouthéon** : 25 K€,
- Les Murons à **Andrézieux-Bouthéon** : 20.9 K€,
- Charles Chana à **Roche La Molière** : 15.1 K€,
- Dorian à **Firminy** : 9.5 K€,
- Divers : 23 K€.

Les dépenses d'investissement sont financées par des **cessions** de terrains aménagés (**2 419.3 K€**) situés principalement sur les Zones Adèle Bourdon à Lorette, Charles Chana à Roche La Molière, Loti à Saint-Etienne, Le Bec au Chambon Feugerolles, et Les Fraries à Saint-Paul-En-Jarez... En outre, une **subvention** de **87.8 K€** a été perçue dans le cadre de l'aménagement du site Adèle Bourdon à Lorette.

1 - Le budget annexe assainissement collectif

1-1 Présentation générale du compte administratif 2019

Ce budget unique assujetti à TVA retrace au cours de l'année l'activité d'assainissement collectif pour les 52 communes de l'agglomération (hors Caloire).

Les réalisations de l'exercice 2019 représentent :

16.9 M€ en dépenses et 20.2 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
18.7 M€ en dépenses et 17.8 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2020 dont le solde négatif est égal à 1 M€).

LES REALISATIONS 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

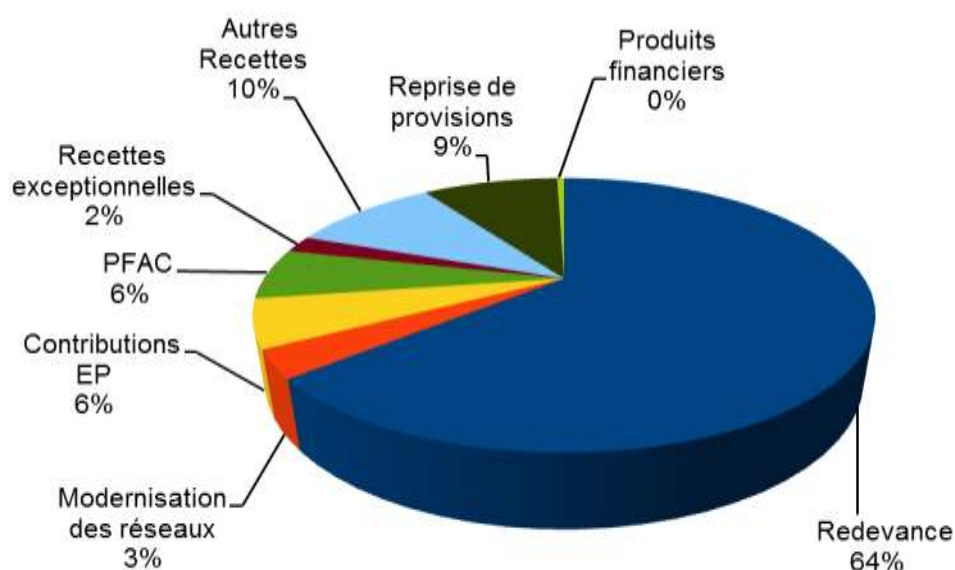
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	16 862 157 €	Total Recettes (réelles + ordre)	20 230 898 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>9 667 258 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>18 027 398 €</u>
Charges d'exploitation	6 940 121 €	Produits de la redevance	11 485 134 €
Redev. modernisation des réseaux	555 039 €	Redev. modernisation des réseaux	581 182 €
Charges exceptionnelles	570 298 €	PFAC	1 096 904 €
Provisions	225 350.00	Contributions des communes EP	1 020 900 €
Intérêts	1 376 450 €	Recettes exceptionnelles	362 399 €
		Reprises de provisions	1 640 130 €
		Produits financiers	82 070 €
		Autres Recettes	1 758 679 €
Opérations d'ordre	7 194 899 €	Opérations d'ordre	2 203 500 €
Résultat de clôture de fonctionnement	6 417 045 €	Résultat reporté	3 048 305 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	18 694 211 €	Total Recettes (réelles + ordre)	17 781 392 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>15 830 907 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>9 926 688 €</u>
Capital de la dette	4 444 885 €	Emprunts	5 550 000 €
Refinancement de dette	0 €	refinancement de dette	0 €
Etudes - travaux	11 348 473 €	Subventions, divers	2 538 194 €
Autres dépenses	37 549 €	Affectation	1 838 494 €
Ordre entre sections	2 203 500 €	Ordre entre sections	7 194 900 €
Ordre intérieur sections	659 804 €	Ordre intérieur sections	659 804 €
Résultat reporté	- 1 762 905	-2 675 725	Résultat d'investissement :
Restes à réaliser :	2 205 612 €		Restes à réaliser 1 170 640 €
		- 1 034 972	Solde des restes à réaliser
		-3 710 696	Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :
		2 706 348	Excédent global de clôture (RàR compris)

1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement 18 M€



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 M€ :

	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	18 838 332	18 027 398
Redevance	11 552 684	11 485 134
Modernisation des réseaux	657 298	581 182
Contributions EP	1 021 000	1 020 900
PFAC	1 146 960	1 096 904
Reprise SIVO	444 705	0
Recettes exceptionnelles	1 569 475	362 398
Reprise de provisions	152 592	1 640 130
Produits financiers	20 113	80 270
Autres Recettes	2 273 505	1 758 678

- la redevance assainissement, soit 11.5 M€ en diminution par rapport à 2018, à cause notamment des évolutions des rémunérations des délégataires.
Pour mémoire, les tarifs de la redevance n'ont pas connu d'augmentation depuis 2015 (hors effets de la convergence tarifaire).
- 0.6 M€ de redevance modernisation des réseaux de collecte facturée en 2019 à reverser (la redevance est collectée dans le cadre de la facturation de SEM et reversée à l'Agence de l'eau).
- des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour un total de 1.1 M€.
- des contributions des communes au titre des eaux pluviales qui s'élèvent à 1 M€.

A cette somme, il convient de rajouter sur le budget principal :

Les participations eaux pluviales versées aux délégataires, au Syndicat Mixte des 3 Ponts et au SIAMVG sur le budget principal représentent une somme de 1.6 M€.

Les travaux et dépenses d'entretien des réseaux et ouvrages d'eau pluviale (pour mémoire, les sommes prélevées sur l'AC des communes s'élèvent à 3.4 M€).

- Des recettes exceptionnelles à hauteur de 0.4 M€, en forte diminution (-1.2 M€) :
 - La base de ces recettes exceptionnelles correspond pour l'essentiel aux régularisations sur les exercices antérieurs (facturation et rattachements) pour 325 K€),
 - Pour rappel , en 2018 la signature du protocole transactionnel de la station d'épuration Furania a permis de comptabiliser, compte tenu de l'allocation provisionnelle de 1.4 M€ perçue en 2014 et des recettes comptabilisées pour le surcoût des boues entre 2013 et 2017, un reste à percevoir de 1.2 M€.

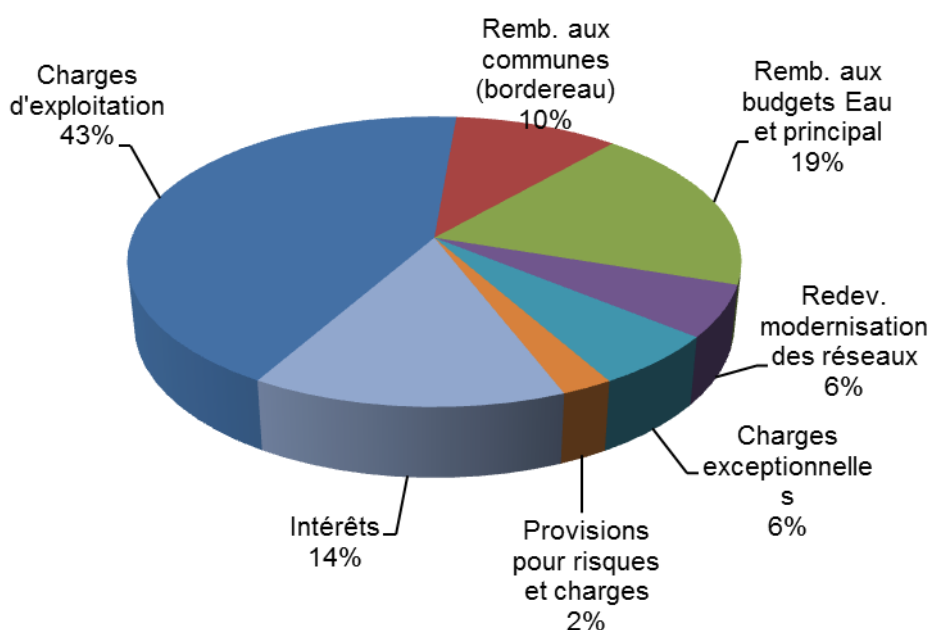
- Des reprises de provisions en forte augmentation pour 1.6 M€ et répartis de la manière suivante :
 - 1,4 M€ au titre du contentieux des fours de Furania afin de financer les admissions en non valeurs et effacements de dettes,
 - 80K€ pour financer les ANV et les effacements de dettes,
 - 134 K€ pour la fin du contentieux Paluel à Saint-Martin-La-Plaine.

- De produits financiers pour 80 K€, dont 60 K€ pour la reprise des intérêts capitalisés du SIVO et 20 K€ de SWAPS.

- Les autres recettes réalisées, 1.8 M€, se décomposent principalement en :
 - 0.6 M€ de reversement de la part du délégataire de la Ville de Saint Etienne : la participation au financement de Furania 2 (474 K€) et les apporteurs extérieurs (131 K€), d'autre part le financement contractuel des frais de contrôle 31 K€ ;
 - 0.7 M€ de recettes de redevance à reverser au SIAMVG et à son délégataire pour les communes de Doizieux, Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph, Saint-Martin-La-Plaine et La Terrasse sur Dorlay,
 - 0.2 M€ de primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour des stations d'épuration du Gier,
 - 0.2M€ de remboursements de travaux de branchements pour les usagers,
 - et diverses recettes, dont 23 K€ pour le remboursement de la station d'épuration de Saint-Genest-Lerpt par le délégataire de la Ville de Saint-Etienne.

Il est à noter que des recettes d'exploitation connaissent une baisse significative qui s'inscrit dans la durée : redevance (non augmentation des tarifs et augmentation parts délégataires), prime épuration (politique des agences de l'eau).

1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement 9.7 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9,7 M€.

	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	11 576 500	9 667 258
Charges d'exploitation	5 403 694	4 158 961
Remboursements aux communes (bordereau)	947 979	980 279
Remboursements aux budgets Eau et principal	1 661 773	1 800 881
Redev. modernisation des réseaux	653 376	555 039
Charges exceptionnelles	1 181 098	570 298
Provisions pour risques et charges	216 700	225 350
Intérêts	1 511 880	1 376 450

Les charges d'exploitation d'un montant de 4.2 M€ sont en fortes diminution (-1,2 M€).

Pour rappel en 2018, la fin du contentieux des fours de Furania avait conduit à payer une partie du traitement du surcoût des boues en prestation de services (0,3 M€) et une pollution au PCB avait contraint à un surcoût de dépollution (0,53 M€). Enfin il avait fallu compenser une erreur de facturation de Véolia (0,4 M€).

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- entretien et maintenance des réseaux (0.55 M€) en diminution par rapport à 2018 (-0.1 M€),
- entretien des stations (1.9 M€), cela concerne essentiellement la station du Pertuiset (1.6 M€), géré par le SIVO avant 2018
- Des prestations diverses (études, expertises, annonces...) 70 K€,
- Le reversement de la prime épuration au délégataire de la STEP de Saint-Chamond (solde de 22 K€ dans le cadre l'ancienne DSP),
- Des taxes foncières pour 81 K€,
- Des fluides et produits d'entretien divers 0.23 M€, comme en 2018,
- Des participations à Furania des ex-communes du SIFEPU pour 0.43 M€,

- 0.6 M€ relatif au reversement des redevances facturées pour le compte du SIAMVG et de son délégataire La Saur pour les communes de Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph et Saint-Martin-La-Plaine,
- Aux admissions en non valeurs et effacements de dettes pour 82 K€ dont 6 K€ au titre des exercices antérieurs à la remontée de compétence.

Des remboursements de frais aux communes pour 1 M€, l'augmentation résulte des révisions des prix des bordereaux de prestations.

Le remboursement aux autres budgets de SEM (Budget Eau pour les frais de facturation à 0.1 M€, budget Principal pour le reste) des coûts du personnel et des frais généraux (ingénierie notamment) pour 1.7 M€.

Le reversement aux deux agences de l'Eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance modernisation des réseaux de collecte s'élève à 0.7 M€.

Les charges exceptionnelles pour 0.6 M€ correspondant notamment :

- à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) pour 0.3 M€,
- Aux subventions aux particuliers pour 0.3 M€ (reversement des attributions de l'AELB aux particuliers pour raccordement)

Les dotations aux provisions et dépréciations de 0.2 M€ correspondent à la prise en compte de créances douteuses susceptibles d'être prononcées par la suite en créances irrécouvrables.

Les charges financières sont d'un montant de 1,4 M€.

1-4 Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

1-4-1 L'épargne de gestion

en K euros

	2018	2019
Produit de fonctionnement courant	16 651	15 943
Charges de fonctionnement courant	8 799	7 496
Excédent brut de fonctionnement	7 852	8 447
Solde exceptionnel	901	1 207
Epargne de gestion	8 753	9 654

La baisse des produits de fonctionnement courant (cf. recettes) est compensée par une diminution des charges de fonctionnement courant. Toutefois, la forte mais conjoncturelle hausse du solde exceptionnel (reprise de la provision du contentieux des fours de Furania) permet à l'épargne de gestion d'augmenter significativement (+10.3%).

1-4-2 – L’annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2018	2019
Frais financiers nets	1 491	1 294
Capital de la dette	4 235	4 445
Annuité de dette	5 726	5 739

L’annuité de dette est stable.

L’encours de dette du budget assainissement collectif s’élève au 31/12/2019 à **51.8 M€** (51 778 664 €).

Le ratio de désendettement est de **6.2 ans**.

1-4-3 – La chaîne de l’épargne

<i>en K euros</i>	2018	2019
Epargne de gestion	8 753	9 654
- Frais financiers nets	-1 491	-1 294
Epargne brute	7 262	8 360
- Capital de la dette	- 3 997	-4 445
Epargne nette	3027	3 915

L’épargne brute, qui est le reliquat de l’épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette suit la même tendance que cette dernière. Elle se situe autour de 8.4 M€ et correspond aux moyens dont dispose le budget annexe Assainissement Collectif de Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

Comme l’an dernier, l’épargne nette profite de recettes exceptionnelles notamment la reprise de provision du contentieux des fours de Furania pour 1.4 M€,

Rappel : en 2018, c’était le solde du protocole transactionnel du contentieux des fours pour 1.2 M€ et la reprise de l’excédent du SIVO pour 0,44 M€,

1-5 Les recettes réelles d’investissement : 9.9 M€

Les recettes réelles d’investissement sont constituées :

- de l’affectation du résultat de fonctionnement 2019 de 1.8 M€ (1 838 K€),
- du versement de subventions pour 2.5 M€ constituées pour l’essentiel de 1.3 M€ de l’Agence de l’Eau, 0.6 M€ de l’EPASE et de 0.5 M de PUP
- du financement par emprunt nouveau des travaux 2019 de 5,55 M€

1,2 M€ de recettes d’investissement sont reportés sur 2020 et correspondent à :

- 1 M€ de financement des 2 Agences de l’Eau,
- 0.1 M€ de financement du Conseil départemental,
- 0.1 M€ d’avance sans intérêt de l’agence de l’eau Loire Bretagne

Le financement des dépenses d’équipement :

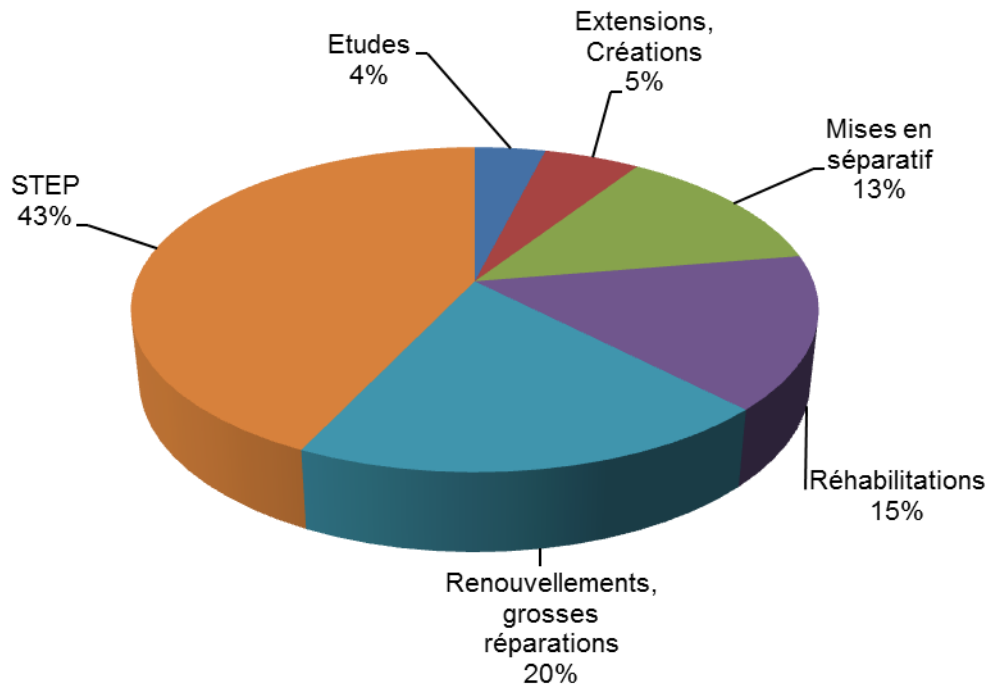
3 modes de financement :

- L’autofinancement avec 7.7 M€ soit 49% du total

- Les subventions (des agences de l'eau ou du département) d'un montant de 2.5 M€ participent à hauteur de 16%
- Enfin le recours à l'emprunt qui avec 5.6 M€ constitue 35 % du total

1-6 Les dépenses réelles d'équipement 11.3 M€

S'agissant des dépenses réelles d'investissement et plus particulièrement des **dépenses d'équipement**, celles-ci **sont de l'ordre de 11.3 M€** et 2.2M€ sont reportés sur 2020.



Le taux de réalisation 2019 est de 65 %.

Par nature de travaux, ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 5,9 M€ de travaux concernant les réseaux dont notamment :
 - o la mise en séparatif de réseaux eaux usées/eaux pluviales (0.6 M€),
 - o la création ou d'extension de réseaux (1.4 M€),
 - o les travaux de renouvellement ou de grosses réparations (3.9 M€).
- 5 M€ relatif aux stations d'épuration, notamment les travaux de Biogaz à Furania (2.6 M€).
- 0.4 M€ d'études diverses et maîtrise d'oeuvre.

2,2 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2020 et correspondent à :

- 0.2 M€ d'études ;
- 0.1 M€ d'extensions ou créations de réseaux ;
- 0.5 M€ de travaux de mise en séparatifs ;
- 0.4 M€ de renouvellement ou grosses réparations ;
- 0.6 M€ de réhabilitations ;

- 0.4 M€ de travaux concernant les stations d'épuration ;

On peut relever comme principales **réalisations** (montants arrondis HT) :

Sur le territoire du Furan :

- **Saint-Christo-en-Jarez** : 763 000 € de travaux pour la station d'épuration.
- **Saint-Priest-en-Jarez** : 113 000 € d'extensions de réseaux rue du 8 Mai 1945, 27 500 € d'interventions diverses et imprévues.
- **Saint-Genest-Lerpt** : 172 000 € pour la mise en séparatif des réseaux chemin des Tuileries; 76 000 € de diagnostic des réseaux et 30 000 € d'interventions imprévues (branchements...)
- **L'Etrat** : 30 000 € d'interventions diverses (branchements, imprévus...)
- **La Talaudière** : 130 000 € de travaux de mise en séparatif rue Clémenceau, 24 000 € d'imprévus.
- **Saint-Jean- Bonnefonds** : 44 000 € à la station d'épuration, 248 000 € pour la réhabilitation de la rue Chaney et 55 000 € pour celle de la rue Victor Hugo.
- **La-Tour-en-Jarez** : 13 000 € pour la fin des travaux sur le seuil de l'Onzon, 205 000 € pour les travaux de mise en séparatif des réseaux au Rocher Barbery.
- **Marcenod** : 447 000 € pour des travaux sur la station d'épuration de Campillon, 57 000 € pour la réhabilitation du collecteur aval.
- **Saint Etienne** :
Station Furania : 707 000 € de travaux et études pour la remise en état du four ;
2 564 000 € pour l'équipement en Biogaz pour Furania ;
91 000€ concernent les stations d'épuration à Saint-Victor sur Loire ;
145 000 € pour les travaux de la rue des Trois Glorieuses ;
141 000€ pour l'extension des réseaux à Bel-Air ;
200 000 € pour les travaux rue Gabriel Péri.
- **Sorbiers** : 26 000 € rue de la Vaure, 34 600 € d'interventions diverses et imprévues.
- **Fontanes** : 90 730 € pour la fin des travaux de réseaux rue Grande Grange et Font-Chevalier ainsi que 4 500 € rue Fontanesium, 11 000 € de divers et imprévus.
- **Villars** : 44 000 € d'intervention rue du Breuil ainsi que 12 000 € pour la fin de la réhabilitation des réseaux rue Thiers, 21 000 € pour les travaux à Cunieu, 11 500 € de divers et imprévus.

Sur le territoire du Gier :

- **Saint-Chamond** : des travaux de mise en séparatif des réseaux rues Louis Comte et des Acacias pour 157 000 €, 293 000 € de travaux de renouvellement place de la République et 45 000 pour l'extension du réseau des Champs-Blancs.
- **Châteauneuf** : 113 000 € pour la réhabilitation rue Johannès Bonnel.
- **Cellieu** : 13 500 € d'interventions diverses et imprévues.
- **Farnay** : 14 000 € de petites interventions.
- **Lorette** : 16 000 € d'interventions pour la mise en séparatif des réseaux secteur Pasteur.
- **La Grand-Croix** : 209 000 € pour la mise en séparatif de la rue du Repos et 66 000 € d'interventions diverses et imprévues.
- **Génilac** : 239 000 € de réhabilitation du secteur du Sardon , renouvellement et grosses réparations route de Manissol pour 447 000 €, 86 000 € de travaux divers et imprévus.
- **L'Horme** : 80 000 € pour l'extension et la réhabilitation de la route de Fay, 85 000 € pour celle de la route du Battant et 40 000 € pour celle du Crêt de l'Oeillet. Les travaux divers s'élèvent à 34 000 €.
- **Saint-Paul-en-Jarez** : 22 000 € de petits travaux imprévus.
- **Saint-Joseph** : 24 000 € d'interventions de type branchements, regards...
- **Rive-de-Gier** : 133 000 € pour la fin de la mise en séparatif des réseaux rue V.Hugo, 50 000 € d'interventions diverses et 49 200 € de diagnostic de la galerie Féloin.
- **Saint-Martin-La-plaine** : 65 000 € pour mise en séparatif des réseaux rue Fontbrechet et 23 500 € de travaux multiples.
- **La Valla-en-Gier** : 200 000 € pour la station d'épuration de Luzernod.
- **Tartaras** : 21 400 € d'interventions diverses.
- **Saint-Romain-en-Jarez** : 32 000 € pour les extensions de réseau route de la Goutte.

Sur le territoire de l'Ondaine :

- **Le Chambon-Feugerolles** : 50 000 € d'interventions diverses, A noter la fin de l'opération du déversoir d'orage des Framboisiers.
- **Firminy** : des fins de chantiers principalement 14 650 € pour le boulevard Fayol, 15 000 € pour la rue de la Tardive et 17 600 € d'interventions diverses.
- **Fraisses** : 13 000 € de réhabilitations diverses.
- **La Ricamarie** : 63 000 € pour des travaux de renouvellement rue Denfert-Rochereau et 51 400€ de travaux divers.
- **Roche-La-Molière** : 156 000 € de travaux des levées des mises en demeure, 131 000 pour la mise en séparatif de la rue L. Comte, 46 500 de diagnostic des réseaux, fin des travaux rue Gambetta 10 100 €.
- **Unieux** : Mise en séparatif des réseaux rues Ambroise Paré et Albert Thomas pour 74 200 €, Des interventions diverses sur les réseaux communal pour 16 300 €.
- **Saint-Nizier-de-Fornas** : 15 400 € pour la station d'épuration et les réseaux du bourg.
- **Saint-Maurice- en-Gourgois** : Fin des travaux de renouvellement rue Ebrard pour 11 200 € et pour la mise en séparatif du Centre Bourg pour 29 400 €.
- **Rozier-Côtes-d'Aurec** : 29 000 € pour des diagnostics de réseaux.

Sur le territoire de la Plaine :

- **Andrézieux-Bouthéon** : 121 400 € pour la fin des travaux de mise en séparatif rue Branly, Fin de la mise en séparatif avenue de Veauche pour 39 000 €, 116 000 € pour le renouvellement des réseaux de la rue des Frères Lumière, 20 000 € pour la mise en séparatif des réseaux rue Clément Ader, 36 500 € pour l'Aéroparc.
- **La Fouillouse** : réhabilitation des réseaux allée Charmerai pour 97 900 €, 20 000€ pour l'extension des réseaux secteur de Moulin St Paul et 16 500 € pour des interventions diverses.
- **Saint-Héand** : mise en séparatif de bas Riffoy pour 14 800 €, 28 700 € de travaux divers.
- **Saint-Galmier** : **232** 000 € pour des travaux rue Maurice André, 52 600 € pour les rénovations rues Verut et Coise, 30 500 € pour des travaux divers.
- **Saint-Bonnet-les-Oules** : 47 500 € de travaux divers.

Et sur l'ensemble des territoires divers travaux de gros entretien ponctuels ou de réparations urgentes localisées.

2 - Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Pour mémoire, sur les 53 communes de l'agglomération, la gestion du SPANC est assurée :

- par Saint-Etienne Métropole directement pour 49 communes et environ 6 500 usagers,
- par le biais du SIMACOISE pour les 4 dernières : Chamboeuf, La Gimond, Saint-Bonnet- les-Oules, Saint-Galmier

Les réalisations du SPANC sont les suivantes :

LES REALISATIONS 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		158 634 €	Total Recettes (réelles + ordre)		159 113 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>141 102 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>159 113 €</u>
Charges d'exploitation		140 467 €	Produits des contrôles		142 242 €
Charges exceptionnelles		635 €	Animations		2 123 €
Intérêts		0 €	Autres Recettes		14 748 €
Opérations d'ordre		17 532 €	Opérations d'ordre		0 €
Résultat de clôture de fonctionnement		1 375 €	Résultat reporté		896 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		192 €	Total Recettes (réelles + ordre)		17 532 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>192 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>0 €</u>
Capital de la dette			Emprunts		
Refinancement de dette		0 €	refinancement de dette		0 €
Etudes - travaux		0 €	Subventions, divers		0 €
Autres dépenses		192 €	Affectation		0 €
Ordre entre sections		0 €	Ordre entre sections		17 532 €
Ordre intérieur sections		0 €	Ordre intérieur sections		0 €
Solde d'investissement :		71 490	Résultat reporté		54 150
Restes à réaliser		-	Restes à réaliser		
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		71 490	Solde des restes à réaliser		
		72 865	Excédent global de clôture (RàR compris)		

En section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 159 K€

	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	512 772	159 113
Produits des contrôles	65 529 €	142 242 €
Animations	21 700 €	2 123 €
Autres Recettes	425 543 €	14 748 €

Elles sont en très forte diminution au global (-31 %). Cette baisse spectaculaire est due à l'arrêt de la politique des Agences de l'eau de subventionnement des particuliers :

Dans le cadre du 11ème programme de 2019 à 2024, les Agences de l'eau n'accordent plus d'aide aux usagers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif et ces sommes ne transitent plus par le budget annexe SPANC avant leur reversement aux particuliers.

Dans le détail,

- il y a une augmentation très importante des produits des contrôles. Ils s'élèvent à 142 K€. Les contrôles ont été externalisés dans le cadre d'un marché de prestation de service. Ce dernier, après une mise en place difficile en 2018 atteint petit à petit sa vitesse de croisière,

- La forte diminution des primes animations, versées par l'Agence de l'Eau pour l'aide à la performance et à la gestion durable du service, est la conséquence directe des nouvelles politiques de l'Eau

- La très forte diminution des autres recettes qui passe à 426 K€ à 15 K€ concerne l'abandon des subventions versées par les Agences de l'Eau lors des réhabilitations d'installation d'assainissement non collectif (cf supra). En 2019, ont été touchées des reliquats de subventions qui n'avaient pas été prévus et rattachés.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 141 K€

	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	546 123	141 102
Charges d'exploitation	76 274	140 467
Charges exceptionnelles	469 849	635
Intérêts	-	-

Les charges d'exploitation d'un montant de 140 K€ sont en forte augmentation

- 60 092 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole pour le personnel et les frais de structure affectée au SPANC.
- 78 339 € au titre du marché d'exécution des contrôles. Ce montant a doublé avec l'augmentation des contrôles,

Le reste concerne les dépenses diverses (maintenance, annonces de marchés, fournitures diverses...)

Les charges exceptionnelles sont passées d'un montant de 470 K€ à moins de 1 K€ avec les nouvelles politiques de l'Eau : en effet y étaient comptabilisées les subventions reversées aux particuliers (cf recettes).

Le reste, pour 683 € correspond à des régularisations de facturations sur les exercices antérieurs.

Il n'y a pas de charge de la dette.

En section d'investissement,

Les dépenses d'équipement de 192 € concernent l'acquisition d'une tablette pour faciliter les contrôles,

VI - L'EXECUTION 2019 BUDGETS ANNEXES EAU

1 - Présentation générale du compte administratif 2019

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité de l'eau des 34 communes, des 6 syndicats et de 1 régie intercommunale de l'agglomération (regroupement de Sorbiers, La Talaudière et St-Jean-Bonnefonds).

Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2019 représentent :

- 17.4 M€ en dépenses et 21.5 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 10.8 M€ en dépenses et 11.3 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2020 dont le solde négatif est égal 970 K€).

LES REALISATIONS 2019 DU BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT

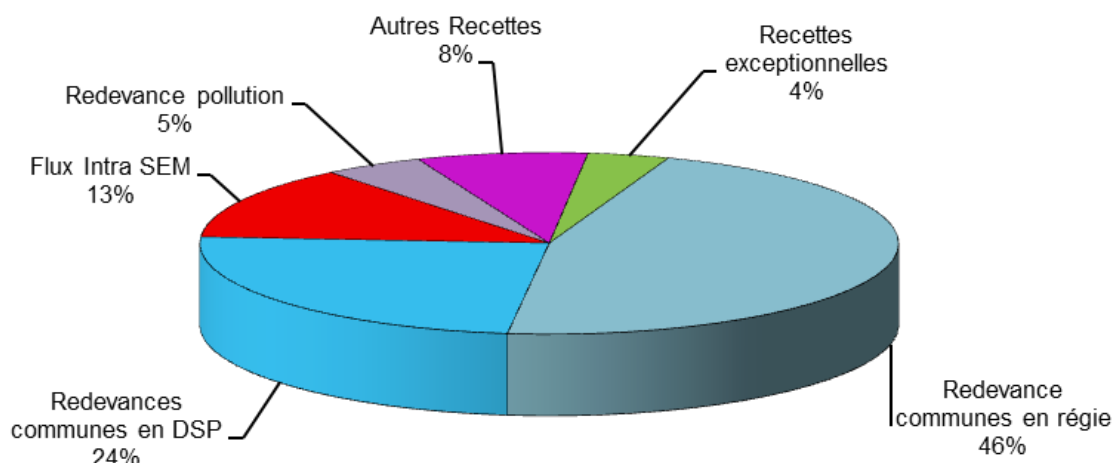
Total Dépenses (réelles + ordre)		17 414 486 €	Total Recettes (réelles + ordre)		21 498 591 €
Dépenses réelles :		14 556 909 €	Recettes réelles :		21 091 270 €
Dépenses d'exploitation y/c rbst aux communes et Budget principal	8 348 369 €		Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	14 878 740 €	
Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit ...)	2 770 234 €		Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit....)	2 770 234 €	
Redevance pollution domestique	933 747 €		Redevance pollution domestique	975 599 €	
Autres Charges dont exceptionnelles	1 222 506 €		Autres Recettes	1 670 084 €	
Intérêts	1 282 053 €		Recettes exceptionnelles	796 613 €	
Opérations d'ordre	2 857 577 €		Opérations d'ordre	407 321 €	
Résultat de clôture de fonctionnement :		6 356 248 €	Résultat reporté		2 272 143 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		10 774 876 €	Total Recettes (réelles + ordre)		11 305 495 €
Dépenses réelles :		9 716 867 €	Recettes réelles :		7 797 229 €
Capital de la dette	2 834 861 €		Emprunts	2 360 000 €	
Subvention	0 €		Subventions, divers	1 999 682 €	
Etudes - travaux	6 882 006 €		Reprise excédents positifs	3 437 547 €	
Opérations d'ordre	1 058 009 €		Opérations d'ordre	3 508 266 €	
Résultat d'investissement :		1 459 885 €	Résultat reporté		929 266 €
Restes à réaliser	2 674 899 €		Restes à réaliser	1 705 204 €	
		- 969 695 €	Solde des RàR		
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		490 190 €			
Excédent global de clôture (RàR compris) :		6 846 438 €			

2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 21.1 M€

	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	19 652 125	21 091 270
Produits d'exploitation	13 831 029	14 878 740
Flux intra	3 072 942	2 770 234
Redevance pour pollution domestique	1 171 900	975 599
Recettes exceptionnelles	689 403	1 670 084
<i>Ss total produits de fonctionnement courant</i>	<i>18 765 274</i>	<i>20 294 657</i>
Recettes exceptionnelles	886 851	796 613



Les **recettes réelles de fonctionnement 21.1 M€** sont constituées essentiellement :

- Du produit de la vente d'eau, 14.9 M€ (dont 2 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Celles-ci se répartissent à hauteur de 5.1 M€ de versement par les délégataires pour la gestion déléguée et de 9.8 M€ d'encaissement pour la régie directe dont 0.2 M€ de location de compteurs.
L'augmentation en 2019 provient essentiellement de l'augmentation tarifaire appliquée sur la majorité des communes relevant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne suite à la baisse de la redevance pollution de 0.07 cts.
- Des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 2.8 M€ dont 2.6 M€ pour les ventes d'eau. La baisse des flux provient essentiellement du budget de l'ex syndicat du SIAEMVG, suite au nouveau contrat de DSP, le délégataire facture désormais une part fixe correspondant à la participation reversée à Saint Etienne Métropole.
- De la redevance pollution, 1 M€. La diminution par rapport à 2018 provient de la baisse de la redevance de l'agence Loire Bretagne de 0.07 cts.
- Les autres recettes de l'ordre de 1.7 M€, se décomposent des différentes redevances EDF, de frais de contrôle et le reversement de la part fixe dû par le délégataire du SIAEMVG.

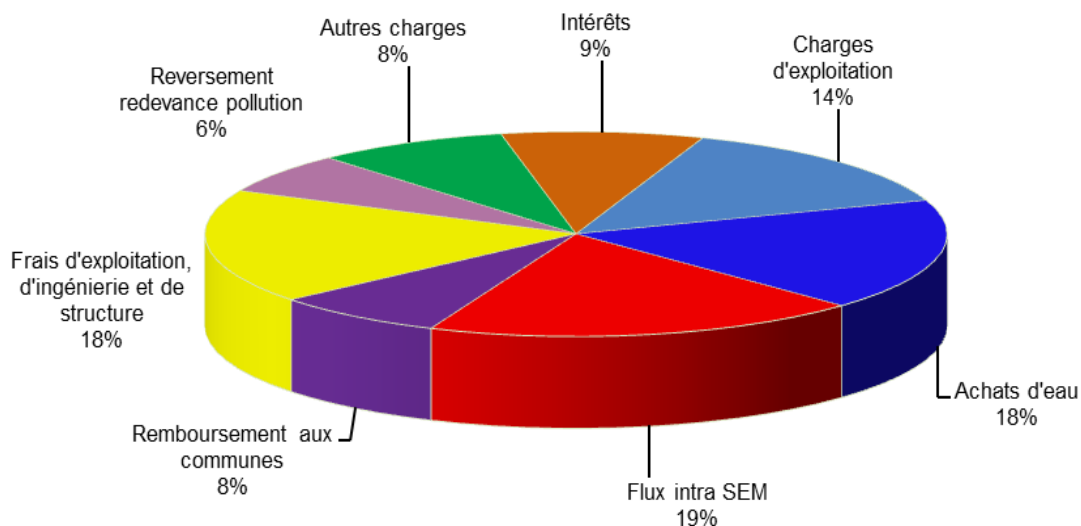
L'augmentation en 2019 provient de la production des usines Vendets et Versilhac (+100 K€), des ventes hydroélectricité à EDF (+ 218 K€) (remise en route des turbines suite à leur arrêt du à

l'incendie dans le local de la turbine au barrage de Lavalette et des travaux au barrage du Pas de Riot) et d'une régularisation de recettes de 2016 et 2017 à hauteur de 514K€.

- de recettes exceptionnelles, 0.8 M€ correspondent principalement au versement par la ville de Saint Etienne de la RUDB (redevance utilisation des barrages) pour 0.5 M€ et 0.2 M€ d'indemnité par décision du Tribunal dans le cadre du litige avec les entreprises Tractebel, SOGEA et Sotrec concernant des travaux sur le barrage du Dorlay.

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 14.6 M€

	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	14 674 588	14 556 908
Dépenses du service	4 940 406	4 626 618
<i>dont achat d'eau</i>	<i>2 621 617</i>	<i>2 573 273</i>
Flux intra	3 070 942	2 770 234
Remboursements aux communes	1 206 162	1 094 676
Remboursements budget Principal	2 575 190	2 627 074
Redevance pour pollution domestique	1 175 371	933 747
<i>Ss total charges de fonctionnement courant</i>	<i>12 968 071</i>	<i>12 052 349</i>
Autres charges dont charges exceptionnelles	381 999	1 222 507
Intérêts	1 324 518	1 282 052



Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **14.6 M€**. Elles sont constituées notamment :

- **Des charges d'exploitation courantes** 4.6 M€ liées à la gestion du service (dont 0.4 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que les achats d'eau (diminution suite à la prise en charge des achats d'eau par les nouveaux délégataires, Cf recettes), fluides, produits de traitement, fourniture, maintenance des usines de potabilisation, entretien de réseaux des pompes et réservoirs...

- Des **achats d'eau en gros** ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 2.8 M€ dont 2.6 M€ pour les ventes d'eau. (Cf recettes).
- des **remboursements de frais** aux communes 1.1 M€ correspondant aux conventions de coopération. La diminution provient de la baisse du remboursement du bordereau à la mairie de Saint Priest en Jarez, celle-ci n'assure plus que la prestation de facturation les autres services sont effectués par un prestataire.
- du **remboursement au budget principal** de SEM 2.6 M€ au titre
 - des coûts du personnel d'exploitation pour 1.2 M€, l'augmentation provient de la création de la régie intercommunale. (Intégration et recrutement de personnel).
 - de l'ingénierie et frais de structure 1.4 M€
- du **versement aux deux agences de l'Eau** Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance pollution d'origine domestique 1 M€. (cf recettes)
- d'autres charges pour 1.2 M€ dont :
 - charges exceptionnelles 0.9 M€ notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) dont 514 K€ de régularisation de titres de 2016 et 2017 à EDF pour les ventes des turbines, 197 K€ d'admission en non valeurs et 55 K€ d'effacement de dette.
 - Provisions pour créances douteuses 122 K€ (factures d'eau risquant d'être impayées à terme) et pour risque contentieux 153 K€ (litige relatif au barrage du Dorlay cf recettes, SOGEA ayant fait appel du jugement)
- des **charges financières** : 1.3 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

4 - Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

4-1 L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2018	2019
Produit de fonctionnement courant	18 765	20 295
Charges de fonctionnement courant	13 040	12 116
Excédent brut de fonctionnement	5 725	8 179
Solde exceptionnel	577	-362
Epargne de gestion	6 302	7 817

4-2 – L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2018	2019
Intérêts de la dette	1 324	1 282
Capital de la dette	2 673	2 835
Annuité de dette	3 997	4 117

L'encours de dette du budget eau s'élève au 31/12/2019 à 38 M€ (38 376 666€).

L'annuité de la dette représente 4.1 M€ :

- en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette 1.3 M€
- en dépenses d'investissement le remboursement du capital 2.8 M€

Le ratio de désendettement est de 5.8 ans.

4-3 – La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2018	2019
Epargne de gestion	6 302	7 817
- Intérêts de la dette	- 1 324	- 1 282
Epargne brute	4 978	6 535
- Capital de la dette	- 2 673	- 2 835
Epargne nette	2 305	3 700

5 - Les recettes réelles d'investissement 7.8 M€

Les **recettes réelles d'investissement** sont constituées :

- de l'affectation des résultats de fonctionnement pour 3.4 M€,
- du FCTVA 0.5 M€,
- de versement de subventions pour 1.2 M€,
- de remboursement d'avance (Travaux à Pavezin) pour 0.3 M€
- et du **financement par emprunt nouveau** des travaux pour 2.4 M€ dont 0.8 M€ pour le financement des travaux du Pas de Riot.

1.7 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2020 et correspondent pour 0.6 M€ aux subventions, 0.9 M€ aux emprunts et 0.2 M€ au FCTVA non versé.

6 - Les dépenses réelles d'investissement 9.7 M€

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées :

- du remboursement en capital de la dette pour 2.8 M€,
- et des dépenses d'équipement d'un total de 6.9 M€ répartis comme suit :
 - 1.9 M€, relatifs aux barrages avec principalement les travaux du barrage du Pas de Riot (1.6 M€) .
 - 4.7 M€ concernant des travaux sur réseaux d'eau notamment :
 - sur le Territoire Ondaine : **Firminy 171 K€** (chemin des 4 vents, rue Sadi Carnot, des Noyers), **Roche la Molière 279 K€** (rue Blaise Pascal et P et M Curie), **Le Chambon Feugerolles 106 K€** (rues Chapelle et Montjail et recherche de fuites), **La Ricamarie 31 K€** (rues Denfert Rochereau, site Château Brulé et plein soleil) **Unieux 65 K€** (travaux de sectorisation).
 - sur le Territoire Plaine : **La Fouillouse 309 K€** (Chemin du coin et Croix de Mission), **Andrézieux 136 K€** (rue Ampère et Branly), **Saint Bonnet les Oules 179 K€** (Rd 54), **Saint Héand 63 K€** (solde Croix des Places, réservoir du coin), **Saint Galmier 157 K€** (rue Maurice André),
 - sur le Territoire Furan : **Villars 197 K€** (rue du Breuil de l'avenir des Tilleuls), **Saint Genest Lerpt 48 K€** (rues Puits Gidrol, chem de la Fendue), **l'Etrat 32 K€** (RD 11) , **Fontanès 104 K€** (Rue Imbert et Cader...), **Saint Priest en Jarez 81 K€** (shéma directeur, branchements), **Régie intercommunale Saint Jean Bonnefonds, La Talaudière, Sorbiers 412 K€** (rues Emile Zola, du Puits Pointu et Barallon)
 - sur le Territoire Gier : divers rues sur le périmètre de l'ex syndicat **Saint chamond l'Homme 770 K€**, **Châteauneuf 87 K€** (rue J Bonnel), **Saint Paul en Jarez 76 K€** (schéma directeur, Bayolle), **Saint Martin la Plaine 58 K€** (Fonbrechet), **Saint Joseph 26 K€** (télégestion), **La Valla 7 K€**, **Pavezin 221 K€** (Interconnexion), **Génilac 233 K€** (la Durèze, Notre Dame.....), **Lorette 54 K€** (rue Jules Ferry), **La Grand Croix 103 K€** (maillage rue du Repos), **Syndicat Cellieu Chagnon 80 K€** (route de), Syndicat des Eaux du Dorlay 94 K€ ((route de) **Rive de Gier 98 K€** (rue V Hugo).

- et 0.3 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation.

2.7 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2020 notamment 0.7 pour les barrages de Lavalette et du Pas de Riot, 0.3 pour le barrage du Soulage, 0.3 pour le renouvellement des réseaux de Saint Paul en Jarez et 0.2 pour ceux de Saint Chamond l'Horme.

VII - L'EXECUTION 2019 DU BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (10) et Saint-Chamond (2) :

- 4 en régie,
- 8 en Délégation de Service Public (2 DSP à Saint-Etienne),

Les réalisations de l'exercice 2019 représentent :

1 246 K€ en dépenses et 1 324 K€ en recettes pour la section de fonctionnement,
111 K€ en dépenses et 199 K€ en recettes concernant la section d'investissement (il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en 2020).

LES REALISATIONS 2019 DU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		1 323 966 €	Total Recettes (réelles + ordre)		1 246 203 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>1 125 032 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>1 195 219 €</u>
Charges d'exploitation		760 289 €	Usagers parkings		813 855 €
Charges exceptionnelles		362 984 €	Reversements des délégataires		197 862 €
Intérêts		1 759 €	Subvention budget principal		175 474 €
Opérations d'ordre		198 934 €	Autres Recettes		8 028 €
Résultat de clôture de fonctionnement :		345 946 €	Opérations d'ordre		50 984 €
			Résultat reporté		423 709 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		110 727 €	Total Recettes (réelles + ordre)		198 934 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>59 743 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>0 €</u>
Capital de la dette		14 255 €	Emprunts		0 €
Equipement		45 488 €	Subventions, divers		0 €
Autres dépenses		0 €	Affectation		0 €
Ordre entre sections		50 984 €	Ordre entre sections		198 934 €
Solde d'investissement :		257 752 €	Résultat reporté		169 545 €
Restes à réaliser	0 €	0 €	Restes à réaliser		0 €
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		257 752 €	Solde des RàR		
Excédent global de clôture (RàR compris)		603 698 €			

**L'excédent de fonctionnement de 345 946€ découle de l'excédent reporté antérieur de 423 709 €. Pour rappel, celui-ci a été généré par une subvention exceptionnelle du budget principal de 618 675 € en 2016 suite à une retenue exceptionnelle sur AC de la Ville de Saint-Etienne du même montant, afin de financer les travaux des parkings des Ursules et du Clapier. Il reste 57 944 € de travaux possibles.*

Section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 195 K€

	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	1 400 735	1 195 218
Usagers parkings	901 000	813 854
Reversement des délégataires	196 402	197 862
Subvention d'équilibre	215 479	175 474
Autres Recettes	87 854	8 028

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont constituées notamment par :

814 K€ de recettes des usagers des parkings. L'écart par rapport à 2018 peut s'expliquer par :

- le plein effet résultant du départ de la CAF (fin des abonnements),
- une sous fréquentation pendant l'épisode du mouvement des « gilets jaunes »,
- Une convention a été passée avec l'association « Sainté shopping » pour la revitalisation du centre-ville permettant de compenser la gratuité de certaines plages journalières. La totalité n'a pu être titrée (33 K€ sur 60K€).

Les versements des délégataires sont stables. On y retrouve notamment:

- 10 471 € de redevance d'occupation du domaine public ;
- 57 848 € de redevance versée par un délégataire ;
- 15 495 € au titre des frais de contrôle ;
- 114 248 € de remboursement de la taxe foncière par un délégataire de Saint-Etienne.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal diminue sous l'influence de différents facteurs

- Une recomposition de la subvention d'équilibre de base du budget qui passe de 215 479 à 65 506 €. Celle-ci se base sur les AC de Saint-Chamond et Saint-Etienne. Pour chacune d'elles a été retenu la participation publique nécessaire à l'équilibre financier de l'activité :
 - L'AC de Saint-Chamond a été réévaluée (CLECT du 10 juillet 2019) selon les besoins effectifs du budget ces 3 dernières années et passe de 70 922 € à 50 850 €.
 - La subvention qui concerne Saint-Etienne a été réévaluée en fonction du personnel qui intervient effectivement (de 135 707 € à 14 656 €).
- Des conventions de compensation des opérations de gratuité de la fin d'année 2018 à Saint-Etienne ont été passées avec les délégataires : ils sont remboursés par le budget Parking qui est compensé par le budget principal, Le manque à gagner de la régie est également comblé. Cette subvention s'élève à 109 968 €.

Les autres recettes ont fortement diminué. En 2018, une régularisation d'un rattachement de dépenses avait eu lieu pour 79826 €, En 2019 elles ne sont plus constituées que par le remboursement par la commune de Saint-Chamond des jours d'occupation du parking de la Liberté par le marché, pour un montant de 8 028 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 125 K€

	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	1 235 664	1 125 033
Charges d'exploitation	869 555	760 289
Charges exceptionnelles	363 959	362 985
Intérêts	2 150	1 759

Les charges d'exploitation connaissent une diminution importante (-14%) à 760 289€. Elles se décomposent comme suit :

- 336 640 € de frais de maintenance des équipements. Ces frais sont stables
- 94 156 € de remboursement de frais généraux au budget principal (frais de structures, ingénierie, assurances). C'est ici que se concentre la diminution des charges d'exploitation. En effet la réévaluation à la baisse de la subvention d'équilibre au titre du personnel pour Saint-Etienne a vu en parallèle une diminution des charges de personnel remboursée par le budget parking au budget principal.
- 3 750 € de frais bancaires
- 57 022 € de remboursements des charges de copropriété de Mont Pilat
- 268 721€ de taxes foncières

Les charges exceptionnelles sont stables et se décomposent pour l'essentiel :

- les subventions versées aux délégataires pour la gratuité de 2018 compensent les régularisations de charges de l'exercice précédent à 96 100 €,
- La subvention exceptionnelle au délégataire des parkings du Palais de Justice, de Chavanelle et de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne augmente de 1,06% (de 264 050 € en 2018 à 266 842 € en 2019)

Les intérêts de la dette s'élèvent à 1 759 €.

Section d'investissement :

Pour les **dépenses réelles** d'un total de **59 743 €**:

- 45 488 € concernent des travaux de désamiantage à Mont Pilat
- 14 255 € au titre de l'amortissement du capital. Cette somme est en diminution constante. Il s'agit de remboursements directs à la ville de Saint-Chamond au titre du financement des investissements antérieurs à la remontée de compétence

Il n'y a pas de recettes réelles, juste le report de l'excédent de résultat de l'exercice précédent. Il n'y a pas eu d'emprunt contracté.

VIII - L'EXECUTION 2019 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité des 9 réseaux de chaleur répartis sur 8 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Andrézieux, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez, La Valla-en-Gier et Saint Héand.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 4 en régie directe.

Les réalisations (réelles + ordre) de l'exercice 2019 représentent :

- 1.4M€ en dépenses et 2.1 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 2.9 M€ en dépenses et 2.2 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2020 dont le solde négatif est égal à 839 K€).

LES REALISATIONS 2019 DU BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		1 438 594 €	Total Recettes (réelles + ordre)		2 051 888 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>855 292 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>1 877 946 €</u>
Dépenses d'exploitation		547 704 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)		360 872 €
Charges exceptionnelles		0 €	Redevances versées		1 446 078 €
Intérêts		307 588 €	Recettes exceptionnelles		70 996 €
Opérations d'ordre		583 302 €	Opérations d'ordre		173 942 €
Résultat de clôture de fonctionnement :		1 098 072 €	Résultat reporté		484 778 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		2 885 836 €	Total Recettes (réelles + ordre)		2 238 654 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>2 422 092 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>1 365 550 €</u>
Capital de la dette		585 446 €	Emprunts		585 000 €
Etudes - travaux		1 836 647 €	Subventions, divers		18 550 €
Opérations patrimoniales		289 802 €	Affectation		762 000 €
Opérations d'ordre		173 942 €	Opérations patrimoniales		289 802 €
Solde investissement		297 863€	Opérations d'ordre		583 302 €
Restes à réaliser		866 560 €	Résultat reporté		945 045 €
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		- 838 560 €	Restes à réaliser		28 000 €
Excédent global de clôture (RàR compris)		557 375 €	Solde des RàR		

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 878 K€

	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	1 909 128	1 877 946
Produits des ventes de chaleur	354 558	360 872
Redevance des délégataires	1 464 850	1 446 078
Ss total produits de fonctionnement courant	1 819 408	1 806 950
Recettes exceptionnelles	89 720	70 996

Elles sont constituées essentiellement :

- du produit des ventes de chaleur 361 K€.
- de la redevance des délégataires 1 446 K€.
- de subventions d'exploitation 71 K€

L'écart par rapport à 2019 s'explique :

- Pour les recettes exceptionnelles par le remboursement de provision sur travaux 19K€ dû par le Siel au réseau de St Christo en Jarez

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 854 K€

	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	950 940	855 292
Charges d'exploitation	345 398	308 399
Remboursements aux communes	89 855	89 338
Remboursements budget Principal	146 397	149 967
Ss total charges de fonctionnement courant	581 650	547 704
Charges exceptionnelles	43 540	0
Intérêts	325 750	307 588

Elles sont constituées notamment :

- de l'ensemble des charges à caractère général 309 K€ liées à la gestion du service essentiellement pour les collectivités en régie telles que achats de combustible, fournitures, maintenance, entretien des chaufferies, taxe foncière. L'écart provient essentiellement de la comptabilisation de 2 trimestres supplémentaire en 2018 du contrat d'entretien pour la commune d'Unieux.
- des remboursements de frais aux communes 90 K€ correspondant aux conventions de gestion de coopération.
- du remboursement au budget principal de SEM des coûts du personnel et des frais généraux 150 K€.
- des charges financières : 308 K€ correspondant aux intérêts de la dette.

Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2018	2019
Produits de fonctionnement courant	1 819	1 807
Charges de fonctionnement courant	582	548
Excédent brut de fonctionnement	1 237	1 259
Solde exceptionnel	46	71
Epargne de gestion	1 283	1 330

L'annuité de la dette

<i>en K euros</i>	2019	2019
Intérêts de la dette	333	308
Capital de la dette	579	585
Annuité de dette	912	893

Le ratio de désendettement est passé sous les 10 ans (9.5 ans).

La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2018	2019
Epargne de gestion	1 283	1 330
- Intérêts de la dette	- 325	- 308
Epargne brute	958	1 022
- Capital de la dette	579	- 585
Epargne nette	379	437

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1 366 K€ représentent :

- l'affectation des résultats de fonctionnement pour 762 K€.
- Des subventions à hauteur de 19 K€.
- Des emprunts pour 585 K€.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 2 422 K€ se décomposent en :

- Remboursement de capital 585 K€
- Dépenses d'équipement d'un total de 1 837 K€, elles concernent principalement le renouvellement des réseaux sur la commune de Firminy 864 K€, la remise de bien du réseau de chaleur par le SIEL à la commune de St Christo-en-Jarez 194 K€ et la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint Héand 680 K€.

**INFORMATIONS SUR LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT
RECOURS A L'EMPRUNT ET OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX POUR L'ANNEE 2019**

Ce rapport dresse un état des lieux de la dette au 31/12/2019 et une information sur le détail de la dette structurée, ainsi que les moyens mis en œuvre pour sécuriser ces encours.

SOMMAIRE :

I – Etat des lieux de la dette

- 1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2019
- 2 – Opérations réalisées en 2019
- 3 – Focus sur la dette par budget

II – Dette structurée

- 1 – Taux moyen et gains de swap
- 2 – Risque selon la charte Gissler
- 3 – Détail des opérations complexes
- 4 – Actions engagées

I – ETAT DES LIEUX DE LA DETTE AU 31/12/2019

Au 31/12/2019, l'encours de dette consolidé s'élève à 562.78 M€. La durée résiduelle moyenne⁽¹⁾ est de 14 ans et 9 mois.

1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2019

1.1 - Répartition par budget :

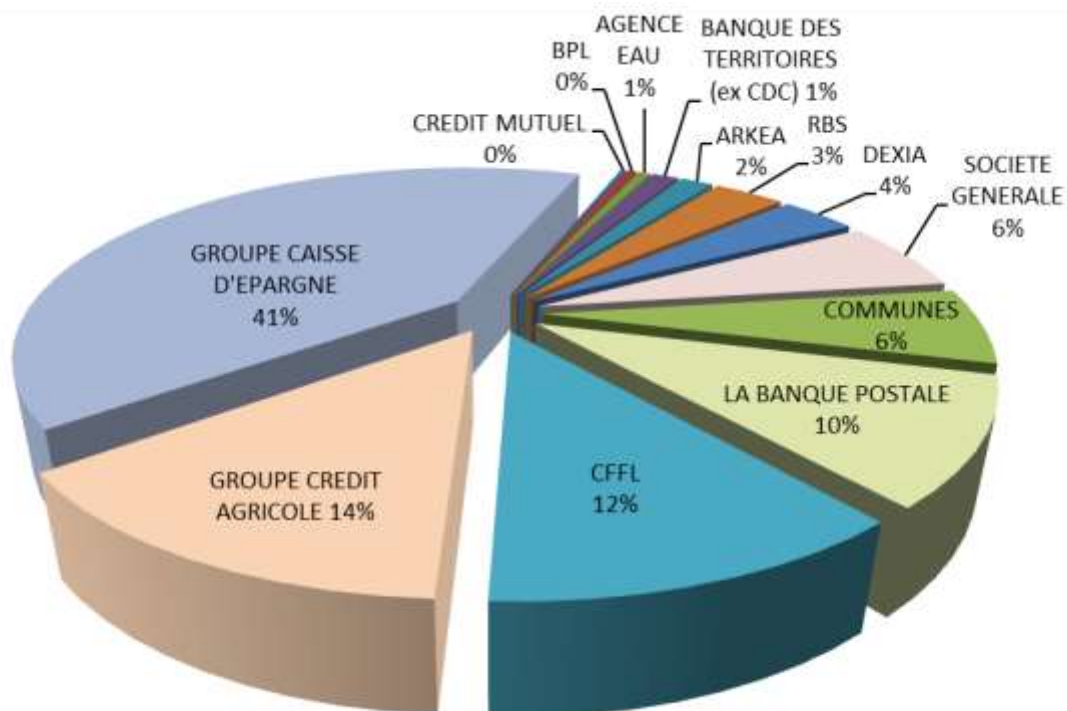
L'encours de dette au 31/12/2019 s'établit à 562.78 M€ dont :

- Budget Principal : 316.58 M€
- Budget Transport : 144.36 M€
- Budget Zone Industrielle : 1.91 M€
- Budget Réseau de Chaleur : 9.7 M€
- Budget Eau : 38.38 M€
- Budget Assainissement : 51.78 M€
- Budget parcs et stationnements : 0.062 M€

BUDGETS	ENCOURS au 1/01/2019	Reports 2018 ou Transfert dette*	Nouveaux emprunts 2019	Amortissements 2019	Encours au 31/12/2019	
					En euros	En %
Budget Principal	330 610 386	4 663 097	5 000 000	23 693 191	316 580 292	56,25%
→ dont Opérations générales	289 213 660	2 100 000	5 000 000	17 413 074	278 900 586	49,56%
→ dont transfert 2019 (NOVIM)		1 639 814			1 639 814	0,29%
→ dont transfert 2019 (CCPSG)		923 283			923 283	0,16%
→ dont transfert Voirie 2011	513 905			340 924	172 981	0,03%
→ dont transfert Voirie 2016	40 207 903			5 905 623	34 302 280	6,10%
→ dont transfert 2017 (SDCI)	674 918			33 570	641 348	0,11%
Zones industrielles	2 088 537			171 146	1 917 391	0,34%
Transports Urbains	121 149 227	2 100 000	28 305 000	7 193 330	144 360 897	25,65%
Assainissement régie directe	29 959 071	670 349	4 850 000	2 239 604	33 239 816	5,91%
Assainissement gestion déléguée	20 044 129	700 000		2 205 280	18 538 848	3,29%
Assainissement*	50 003 199	1 370 349	4 850 000	4 444 885	51 778 664	9,20%
Eau	38 851 527	835 000	1 525 000	2 834 860	38 376 666	6,82%
Parcs et stationnement	76 509		-	14 255	62 255	0,01%
Réseau de Chaleur	9 705 430	265 000	320 000	585 446	9 704 984	1,72%
TOTAL GENERAL	552 484 815	9 233 446	40 000 000	38 937 113	562 781 149	100,00%

1.2 - Structure de la dette au 31/12/2019 :

↳ Répartition de la dette propre par prêteurs :



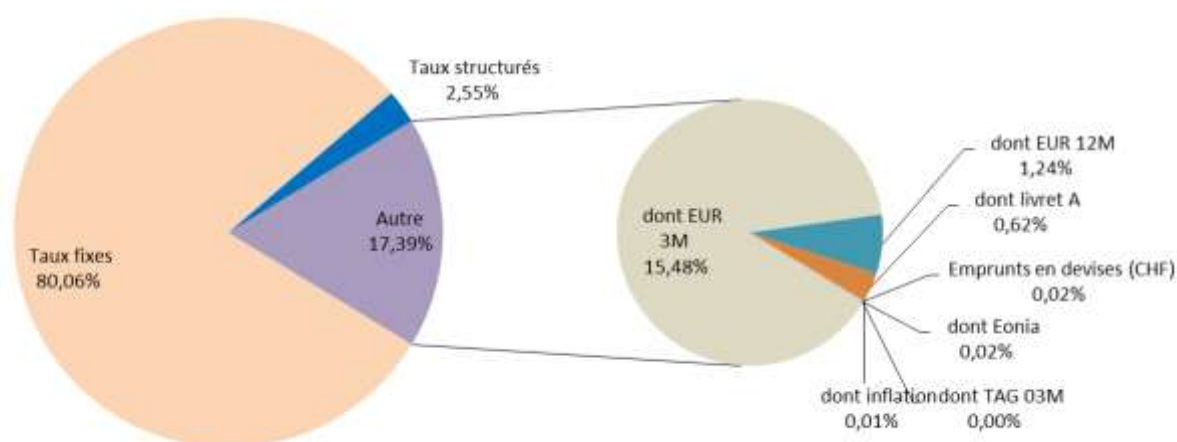
↳ Répartition de la dette propre par type de taux (avant swap) :

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2019
Taux fixes	396 996 764	70,54%	3,2%
Index monétaires courants	164 155 976	29,17%	0,8%
dont Eonia	101 357	0,02%	0,0%
dont TAG 03M	1 044	0,00%	0,1%
dont EUR 3M	143 174 142	25,44%	0,8%
dont EUR 6M	0	0,00%	0,0%
dont EUR 12M	17 355 396	3,08%	0,6%
dont livret A	3 461 842	0,62%	1,6%
dont inflation	62 195	0,01%	3,0%
Taux à risque	1 628 408	0,29%	3,7%
Emprunts en devises (CHF) Indexés sur LIBORCHF3M	118 163	0,02%	0,0%
Taux structurés (5 contrats)	1 510 245	0,27%	4,0%
dont TF avec barrière désactivante simple	756 568	0,13%	4,3%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	753 677	0,13%	3,6%
Dette totale	562 781 149	100,00%	2,5%

↳ Exposition finale de la dette propre y compris swaps :

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2019
Taux fixes	444 124 773	78,92%	3,24%
Index monétaires courants	104 179 009	18,51%	1,16%
dont Eonia	101 357	0,02%	0,00%
dont TAG 03M	1 044	0,00%	0,14%
dont EUR 3M	93 548 792	16,62%	1,19%
dont EUR 6M	0	0,00%	0,00%
dont EUR 12M	7 003 779	1,24%	0,19%
dont livret A	3 461 842	0,62%	1,64%
dont inflation	62 195	0,01%	3,05%
Taux à risque	14 477 366	2,57%	7,85%
Emprunts en devises (CHF) Indexés sur LIBORCHF3M	118 163	0,02%	0,00%
Taux structurés (5 contrats)	14 359 204	2,55%	7,92%
dont TF avec barrière désactivante simple	756 568	0,13%	4,34%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	753 677	0,13%	3,56%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	12 848 959	2,28%	8,39%
Dette totale	562 781 149	100,00%	2,98%

Il n'y a plus de swap indexé sur la pente, car le swap a été annulé jusqu'en 2023. Le taux du contrat initial est indexé sur Euribor.



Depuis mai 2015, l'Euribor 3 mois est négatif (il vaut -0,398 % fin 2019 contre -0.309% fin 2018). Ainsi, les taux révisables appliqués sont toujours faibles voir nuls pour certains contrats dont les marges sont très basses.

Depuis 2018, la part de Taux fixes ne cesse de progresser en passant de 69.5% à 80% fin 2019. En effet en 2019, 40 M€ de nouveaux emprunts ont été contractés à taux fixe.

La part des taux structurés s'est réduite de 8,47% à 2.55%, ceci s'explique par la sécurisation à taux fixe cappé à 3.80% pendant 5 ans de 2 Swap Natixis indexés sur la devise EURCHF et par l'annulation pendant 5 ans de 2 swaps indexés sur l'écart CMS30-CMS1.

Les taux variables ont chuté de 22 % à 17%, car lors de cette sécurisation, des emprunts indexés sur taux variable Euribor ont été swappés à taux fixe 3.40%.

2 – Opérations réalisées en 2019

L'encours de dette au 31/12/2019 s'élève à 562 781 149 €. Ce montant tient compte de la dette transférée liée à l'extension des compétences et des emprunts nouveaux mobilisés en 2019.

En 2019, Saint-Etienne Métropole a mobilisé des emprunts pour 46 M€ (dont 6 M€ de reports de 2018) et reporté 16 M€ sur 2020, les montants ont été répartis par budget de la manière suivante :

BUDGETS	Total Recettes Emprunts votées BP +BS + DM	Reports 2018	Emprunts mobilisés en 2019 (hors reports 2018)	Reports 2019
Budget Principal	20 700 000	2 100 000	5 000 000	10 700 000
Budget principal (empr NOVIM)	1 730 000			
Transports Urbains	34 838 287	2 100 000	28 305 000	4 400 000
Assainissement	7 259 219	700 000	4 850 000	
Eau	4 344 031	835 000	1 525 000	900 000
Parcs et stationnement	-		-	
Réseau de Chaleur	672 881	265 000	320 000	
Zones industrielles	-		-	
TOTAL GENERAL	69 544 418	6 000 000	40 000 000	16 000 000

► **Emprunts 2018 reportés sur 2019 : 6 M€**

2 **Emprunt La banque Postale : 6 M€** signé le 26/12/2018

- Phase de mobilisation jusqu'au 29/04/2019
- Phase amortissement : 20 ans, du 01/05/2019 au 01/05/2039 (amortissements constant)
- Taux : Euribor 12 mois +0.28 %
- Typologie Gissler : 1A

► **Emprunts 2019 pour financer les investissements 2019 : 40 M€**

✓ **Emprunt La banque Postale : 5 M€** signé le 22/07/2019

- Versement le 1/08/2019
- Phase amortissement : 20 ans, du 01/11/2019 au 01/08/2039 (amortissements constants)
- Taux fixe : 0.84 %
- Typologie Gissler : 1A

✓ **Emprunt La banque Postale : 10 M€** signé le 22/07/2019

- Versement le 16/08/2019

- Phase amortissement : 20 ans, du 01/12/2019 au 01/12/2039 (amortissements constants)
- Taux fixe : 0.84 %
- Typologie Gissler : 1A

✓ **Emprunt La banque Postale : 10 M€** signé le 22/07/2019 (intitulé Prêt Vert pour financement 3me ligne tramway)

- Versement le 16/08/2019
- Phase amortissement : 20 ans, du 01/12/2019 au 01/12/2039 (amortissements constants)
- Taux fixe : 0.84 %
- Typologie Gissler : 1A

✓ **Emprunt Crédit Agricole : 15 M€** signé le 27/08/2019

- Versement le 02/12/2019
- Phase amortissement : 20 ans, du 02/12/2019 au 01/12/2039 (amortissements constants)

- Taux fixe : 0.83 %
- Typologie Gissler : 1A

► **Emprunts signés en 2019 pour financer les reports 2019 versés sur 2020 : 16 M€**

✓ **Emprunt La banque Postale : 10 M€** signé le 20/12/2019

- Versement le 22/01/2020
- Phase amortissement : 20 ans, du 01/02/2020 au 01/02/2040 (amortissements constants)
- Taux fixe : 0.80 %
- Typologie Gissler : 1A

✓ **Emprunt La banque Postale : 6 M€** signé le 20/12/2019

- Versement 30/06/2020
- Phase amortissement : 20 ans, du 01/07/2020 au 01/07/2040 (amortissements constants)
- Taux fixe : 0.80 %
- Typologie Gissler : 1A

3 – Focus sur la structure de la dette par budget (après Swaps)

Structure du budget principal

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS + frais COURUS	Taux moyen 2019
Taux fixes	229 933 783	72,63%	7 838 169	3,33%
Index monétaires courants	73 797 550	23,31%	971 618	1,30%
dont EUR 3M	71 697 550	22,65%	971 093	1,32%
dont EUR 12M	2 100 000	0,66%	525	0,05%
Taux à risque	12 848 958	4,06%	1 110 772	8,39%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	12 848 958	4,06%	1 110 772	8,39%
Dette totale	316 580 292	100,00%	9 920 560	3,07%

Structure du budget Transports

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS + frais COURUS	Taux moyen 2019
Taux fixes	128 016 172	88,68%	3 516 408	3,00%
Index monétaires courants	16 344 725	11,32%	94 336	0,60%
dont EUR 3M	14 244 725	9,87%	93 811	0,64%
dont EUR 12M	2 100 000	1,45%	525	0,05%
Dette totale	144 360 897	100,00%	3 610 744	3,61%

Structure du budget Zones industrielles

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS + frais COURUS	Taux moyen 2019
--------------	--	-------------------	-------------------------	-----------------

Taux fixes	1 917 391	100,00%	53 196	2,66%
-------------------	------------------	----------------	---------------	--------------

Structure du budget Réseaux de chaleur

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS + frais COURUS	Taux moyen 2019
Taux fixes	7 811 606	80,49%	291 306	3,69%
Index monétaires courants	1 893 378	19,51%	23 364	1,29%
dont Livret A	1 628 378	16,78%	23 297	1,39%
dont EUR 12M	265 000	2,73%	66	0,05%
Dettes totales	9 704 984	100,00%	314 670	3,24%

Structure du budget Assainissement collectif

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS + frais COURUS	Taux moyen 2019
Taux fixes	42 153 564	81,41%	1 256 540	3,05%
Index monétaires courants	7 996 692	15,44%	78 172	0,98%
dont EUR 3M	6 504 315	12,56%	71 656	1,05%
dont EUR 12M	1 492 377	2,88%	6 515	
Taux à risque	1 628 408	3,14%	62 261	3,66%
LIBORCHF03M	118 163	0,23%	-	
TAUX STRUCTURE avec barrière désactivante simple	756 568	1,46%	34 722	
TAUX STRUCTURE avec barrière désactivante avec effet de levier	753 677	1,46%	27 539	
Dettes totales	51 778 664	100,00%	1 396 973	7,69%

Structure du budget Eau

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS + frais COURUS	Taux moyen 2019
Taux fixes	34 230 003	89,19%	1 260 024	3,63%
Index monétaires courants	4 146 664	10,81%	45 369	1,16%
dont Eonia et TAG	102 401	0,27%	4	0,00%
dont EUR 3M	1 102 202	2,87%	8 284	0,69%
dont EUR 12M	1 046 402	2,73%	264	0,04%
dont Livret A	1 833 464	4,78%	34 858	1,87%
dont Inflation	62 195	0,16%	1 959	3,05%
Dettes totales	38 376 666	100,00%	1 305 393	3,38%

Structure du budget Parcs et Stationnements

Type de taux	Encours dette au 31/12/2019 (en euros)	Encours dette (%)	INTERETS + frais COURUS	Taux moyen 2019
Taux fixes	62 255	100,00%	1 760	2,54%

II – LA DETTE STRUCTUREE

Au 31/12/2019, la dette avec un risque de taux s'élève à 40 525 366 € (contre 74 503 729 € fin 2014)

Elle se répartit de la façon suivante :

- Dette Saint-Etienne Métropole : 38 896 939 € (4 contrats de swap, avec un risque fort)
- Dette assainissement : 1 628 427 € (7 emprunts dont 2 libellés en Franc suisse, avec un risque faible)

Les produits structurés ont permis de réaliser des gains d'environ 10,5 M€ pendant les phases bonifiées et non exposées, mais ces produits comportent de forts risques notamment les 4 contrats de swaps souscrits auprès de Natixis. 2 de ces swaps ont été sécurisés à taux fixe et les 2 autres ont été annulés pour la période 2018 à 2023.

1 – Taux moyen et gains de swap tous budgets confondus

• Taux moyen tous budgets confondus

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux moyen ³ hors swap	4,04%	2,15%	2,13%	2,78%	2,95%	2,89%	2,98%	2,79%	2,87%	2,70%	2,71%	2,36%
Taux moyen ³ avec swap	3,05%	1,50%	1,58%	2,56%	3,19%	3,13%	3,19%	3,03%	3,10%	2,93%	3,20%	2,35%

En 2019, le taux moyen diminue en raison des nouveaux emprunts contractés à taux fixe <0.84% pour 40M€ et à taux variable sur Euribor + 0.28% pour 6M€.

• Flux de Swap (versés ou reçus) :

BUDGETS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Principal	145 253	343 099	1 203 808	809 296	1 065 498	1 029 415	827 341	229 321
Bat. Eco-> Bpal	246 931	102 499	181 530	180 196	173 532	167 377	162 790	- 29 171
Molina-> Bpal	43 576	18 088	32 035	31 799	30 623	29 537	28 728	- 5 148
Transports	316 067	646 967	1 504 083	1 054 950	712 462	436 947	242 594	-1 164 970
Assainissement								
TOTAL	567 338	1 000 164	2 897 719	2 077 203	1 982 115	1 663 276	1 261 453	- 969 968

BUDGETS	2013	2014	2015	2016	2017	2 018	2 019	TOTAL
Principal	215 021	- 930 333	-1 107 325	-1 273 664	-1 222 414	-1 907 562	-1 125 273	-1 698 519
Bat. Eco-> Bpal	- 26 432	- 16 500	-15 786	- 13 817	- 14 983	- 163 399	- 116 550	834 003
Molina-> Bpal	- 4 664	- 2 912	- 2 786	- 2 438	- 2 644	- 40 710	- 53 906	99 178
Transports	-1 243 274					- 204 604	- 597 948	1 703 274
Assainissement						- 30 757	- 42 414	- 73 171
TOTAL	-1 059 349	- 949 745	-1 110 111	-1 289 919	-1 240 041	-2 347 032	-1 936 090	864 766

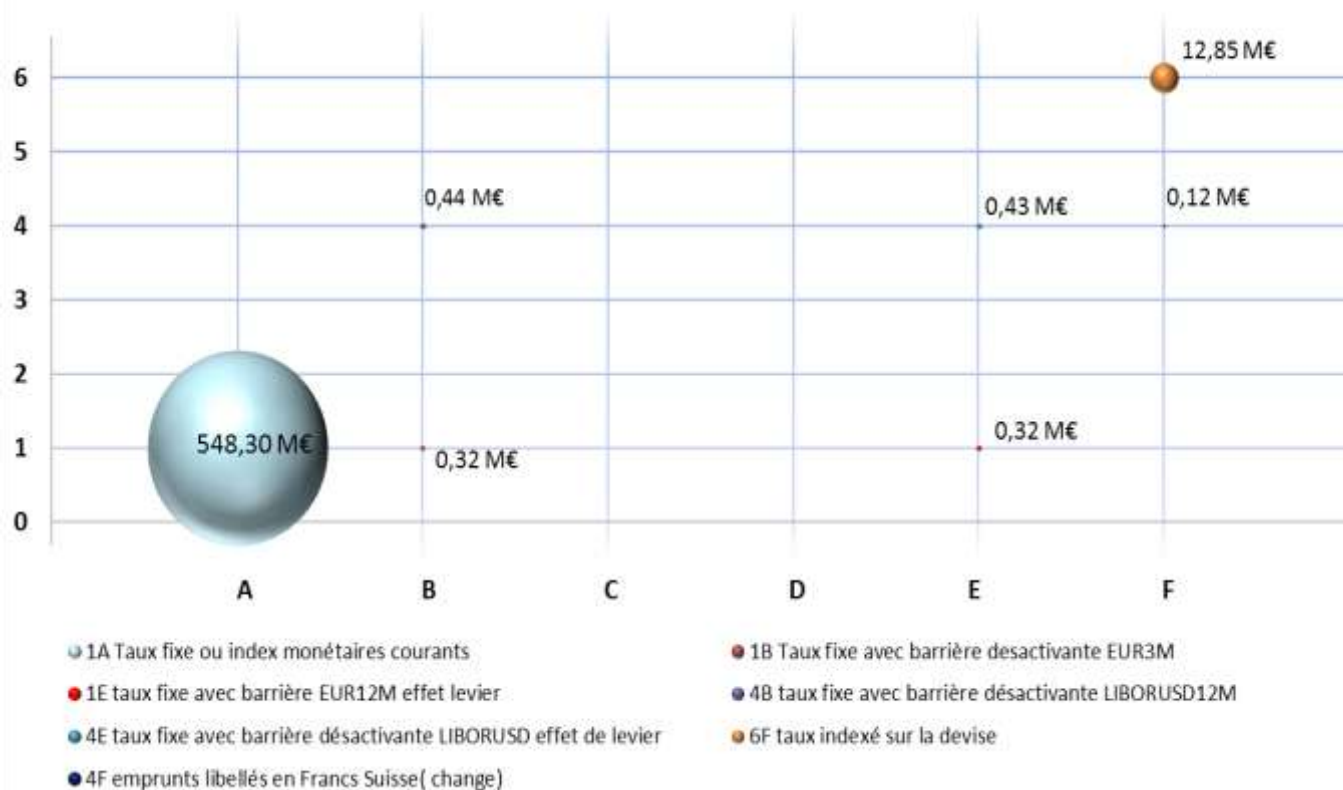
* En 2014, les swaps des transports ont été basculés sur le Budget Principal

2 – Risque de la dette selon la charte Gissler

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler⁽³⁾ permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F ou 6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.



3 – Détail des opérations complexes :

3.1 – Contrats d'emprunts structurés

Description	ENCOURS 31/12/2019	TAUX PAYE <u>(taux actuel)</u>	Charte Gissler	Observations / Risque (et cout de sortie selon Riskedge)
Prêt Dexia n° 106003 Assainiss. Régie directe La Grand- Croix	137 646 CHF ⇒ 85 056 € (EUR/CHF à l'origine=1,618 3)	Durée : Du 01/01/2011 au 01/04/2032 : Taux= LIBORCHF3M + 0,35 % ⇒ Au 31/12/2019, le LIBORCHF3M vaut – 0,67 %, le taux serait alors flooré à 0 % Avec 1 EUR/CHF*=1,085 ; la perte de change sur l'amortissement du 31/12/2019 serait de 701.37 € pour un trimestre.	4F	Risque sur le change mais possibilité de remboursement anticipé sans indemnité mais avec perte sur change. Coût de sortie au 31/12/2019 = 3 033 €
Prêt Dexia n° 106004 Assainiss. Régie directe La Grand- Croix	48 415 CHF ⇒ 33 106 € (EUR/CHF à l'origine= 1,4624)	Durée : Du 01/01/2011 au 01/10/2022 : Taux= LIBORCHF3M + 0,45 % ⇒ Au 31/12/2019, le LIBORCHF3M vaut – 0.67 %, le taux serait alors flooré à 0 % Or Avec 1 EUR/CHF*=1,085 ; la perte de change sur l'amortissement du 31/12/2019 serait de 901.02 € pour un trimestre.	4F	Risque sur le change possibilité de remboursement anticipé mais avec une indemnité de 3 % du capital remboursé et une perte de change. Coût de sortie au 31/12/2019 = 270 €
Prêt CE n° 105001 Assainiss. Gestion déléguée Chateaneuf	433 248 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/04/2038 : - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 2,93 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux= 2,93% + 5 x (LIBORUSD12M – 6,20%) ⇒ Au 31/12/2019, le LIBORUSD12M vaut 1.96%, le taux payé est de 2,93 %	4E	Aujourd'hui barrière éloignée mais les taux américains sont très volatiles. Effet de levier si désactivation de la barrière Coût de sortie au 31/12/2019 = 120 388 €
Prêt Dexia n° 137001 Assainiss. Régie directe Talaudière	320 429 €	Durée : Du 01/01/2011 au 01/11/2035 : • 1^{ère} phase jusqu'en 2027 : -si EUR12M < 6% : TF= 4,18 % -si EUR12M > 6% : Taux = 4.18 % + 5 x (EUR12M – 6%) • 2^{ème} phase jusqu'en 2035 : TF = 4,18 % ⇒ Au 31/12/2019, l'EURIBOR 12M vaut -0.251 %, le taux payé est de 4,18 %	1E	Aujourd'hui barrière éloignée. Effet de levier si désactivation de la barrière Coût de sortie au 31/12/2019 = 115 208 €
Prêt CE n° 130006 Assainiss. Régie Directe St-Jean- Bfds	437127 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/12/2030 - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 3,98 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux = LIBORUSD12M ⇒ Au 31/12/2019, le LIBORUSD12M vaut 1.96%, le taux payé est de 3,98 %	4B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie au 31/12/2019 = 108 688 €
Prêt CE n° 140006 Assainiss. Régie directe Talaudière	204 804 €	Durée : Du 01/01/2011 au 05/01/2028 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,48 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2019, L'EURIBOR3M vaut – 0.39 %, le taux payé est de 4,48 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie au 31/12/2019 = 43 603 €
Prêt CE n° 140010 Assainiss. Régie directe Talaudière	114 657 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/02/2023 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,26 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2019, L'EURIBOR3M vaut -0 ,39 %, le taux payé est de 4,26 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie au 31/12/2019 = 115 208 €

Pour les emprunts 106003 et 106004 libellés en Francs Suisse : un cours EUR/CHF=1,17 signifie qu'1 Franc Suisse s'échange contre 1.17 euros. La perte de change correspond à l'écart entre le change d'origine de l'emprunt et le change actuel.

3.2 – Dette swapée : SWAP NATIXIS (nouveaux swaps 2018 suite à la sécurisation des swaps structurés)

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2019	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie (valorisation au 31/12/2019 selon Riskedge)	Charte Gissler
Prêt BPL n° 63 (93M...) <i>Budget Principal</i>	7 047 362 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/12/2033 SEM paye : du 30/12/2017 au 30/12/2033 : taux = 3.40 %	1 484 956 €	1A
Prêt BPL n° 64 (86M...) <i>Budget Principal</i>	7 219 430 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 30/12/2017 au 30/06/2034 SEM paye : du 30/12/2017 au 30/06/2034 : taux = 3.40 %	1 544 039 €	1A
Prêt BPL n° 740 <i>Budget Principal</i> N° 741-742 <i>Budget assainissement</i>	10 047 126 €	Euribor 3M + 1.65%	Swap Natixis : Durée : du 01/01/18 au 01/10/2031 SEM paye : du 01/10/2018 au 01/10/2031 : taux = 3.40 %	1 164 708 €	1A
Prêt BPL n° 670 - 672 <i>Budget Principal</i> n° 671 <i>Budget Transport</i>	10 351 617 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 25/11/2017 au 25/11/2034 SEM paye : du 25/11/2017 au 25/11/2034 : taux = 3.40 %	1 891 987 €	1A
Prêt BPL n° 680-681-683 <i>Budget Principal</i> n° 682 <i>Budget Transport</i>	13 858 794 €	Euribor 3M + 0.49%	Swap Natixis : Durée : du 31/12/2017 au 31/03/2035 SEM paye : du 31/12/2017 au 31/03/2035 : taux = 3.40 %	3 190 528 €	1A
Prêt BPL n° 86 <i>Budget Principal et Budget Transport</i>	19 000 000 €	Euribor 3M + 0.70%	Swap Natixis : Durée : du 01/05/2018 au 01/05/2038 SEM paye : du 01/05/2018 au 01/05/2038 : taux = 3.40 %	4 565 935 €	1A
TOTAL	67 024 329 €			13 612 613 €	

3.3 – Contrats de swap structurés

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2019	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie	Charte Gissler
<p>Prêt Dexia n° 58</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe de 4,42 %</p> <p><i>Budget Principal</i></p>	7 765 625 €	TF=4,42%	<p>Swap Natixis : Durée : du 01/01/07 au 01/04/2037</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 % du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % du 01/10/2018 au 01/10/2023 : taux = 3,80 % du 01/10/23 au 1/04/2037 : - 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,43 - sinon taux = 2% + 76,5 % x (1,6262 - EUR/CHF) <p>EUR/CHF</p> <p>⇒ Au 31/12/2019, l'EUR/CHF = 1.0818 la formule donnerait un <u>taux de 40.2%</u></p>	16 319 053 €	6F
<p>Prêt Dexia n° 41</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 4,41 %</p> <p><i>Budget STU puis budget Principal</i></p>	5 083 334 €	TF=4,41%	<p>Swap Natixis : Durée : du 01/01/06 au 01/01/2035</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 % du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % du 01/10/2018 au 01/10/2023 : taux = 3,80 % du 01/10/2023 au 1/04/2037 : -2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,44 - sinon taux = 2% + 80% x (1,6267 - EUR/CHF) <p>EUR/CHF</p> <p>⇒ Au 31/12/2019, l'EUR/CHF = 1,0818 la formule donnerait un <u>taux de 42.2%</u></p>	8 902 042 €	6F
<p>Prêt Société Générale n° 47</p> <p>Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 3,68 %</p> <p><i>Budget Principal</i></p>	7 159 091 €	TF=3,68%	<p>Swap Natixis : Durée : du 23/06/06 au 23/06/2030</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> du 23/6/06 au 23/6/08 : 0 % du 23/6/08 au 23/9/11 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% du 23/9/11 au 23/9/13 : taux = 4,85 % du 23/9/2013 au 23/9/2018 : taux = 4,70 % du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé du 23/9/23 au 23/6/30 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% <p>⇒ Au 31/12/2019, l'écart de taux entre le 30 ans et 1 an est de 1.32 %, la formule donnerait un taux de 0%</p>	4 036 €	3F
<p>Prêt RBS n° 49</p> <p>Adossement d'origine : 30 M€ EUR3M + 0,04 %</p> <p><i>Budget STU puis budget principal</i></p>	18 888 889 €	EUR3M + 0,04 %	<p>Swap Natixis : Durée : du 29/06/06 au 29/12/2036</p> <p>SEM paye :</p> <ul style="list-style-type: none"> du 29/6/06 au 29/6/08 : 0 % du 29/6/08 au 29/9/11 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% du 29/9/11 au 29/9/13 : taux = 4,85 % du 29/9/2013 au 29/9/2018 : taux = 4,70 % du 23/9/2018 au 23/9/2023 : Swap annulé du 29/9/23 au 29/12/36 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% <p>⇒ Au 31/12/2019, l'écart de taux entre le 30 ans et 1 an est de 1.32 %, la formule donnerait un taux de 0%</p>	4 474 423 €	3F
TOTAL	38 896 939 €			29 699 554€	

Les CMS 30 ans ou 1 an (Constant Maturity Swap) sont les taux d'échanges interbancaires in fine maturité 1 an ou 30 ans.

4 – Actions engagées en 2019 :

- Au Budget Supplémentaire 2019, une nouvelle provision pour risque a été comptabilisée pour 2 000 000 €. La provision budgétaire totale, ainsi constituée depuis 2010, s'élève à 11 000 000 € au 31/12/2019, plus une provision de 2 048 849 € neutralisée en 2016 (compte 7788).

D'autre part, en application des dispositions du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), une reprise de provision non budgétaire de 18 323 200 € a été effectuée afin d'ajuster le montant de la provision sur les emprunts complexes en fonction de l'évaluation du risque (cf délibération CC/2018.00485 du 20/12/2018).

Ainsi, le montant de la provision a été porté à 26 050 384 € fin 2019.

QUELQUES DEFINITIONS :

¹ Durée résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée résiduelle moyenne : c'est la moyenne des durées résiduelles de chaque emprunt pondérées par l'encours.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des $(Ci \times i)$ / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i -ème année.

Un emprunt de 20 ans avec un amortissement constant a une durée de vie moyenne de 10 ans. Dès lors que l'amortissement est différé ou progressif la durée de vie moyenne est allongée et le taux fixe est généralement plus cher. La durée de vie moyenne permet d'évaluer rapidement un taux fixe, si la durée de vie moyenne d'un emprunt est de 10 ans alors le taux fixe sans marge cotera l'équivalent du CMS ou de l'OAT 10 ans.

² Taux moyen : le taux moyen de la dette est égal au montant des intérêts courus de la période divisé par l'encours moyen journalier mobilisé (somme des encours journaliers/ nombre de jours d'utilisation).

³ Classification des risques selon la charte Gissler et la circulaire du 25/06/2010 :



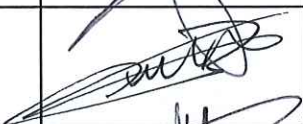
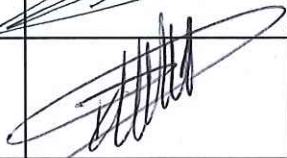
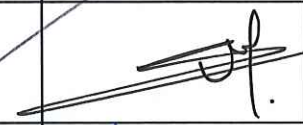




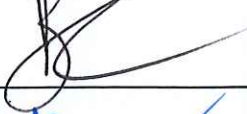

Risque d'indice :











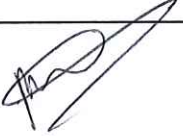

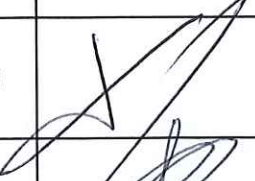
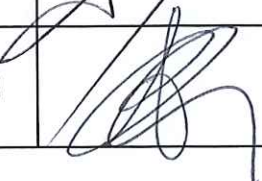
- 1 : indices zones Euro
- 2 : indices inflation française zone Euro ou écarts entre ces indices
- 3 : écarts d'indices zone Euro
- 4 : indices hors zone Euro.
- 5 : écart d'indice hors zone Euro
- 6 : indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change.)




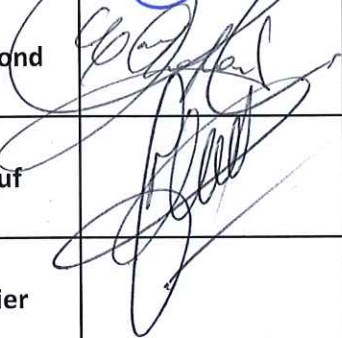






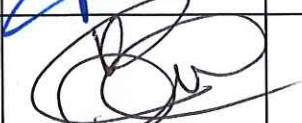
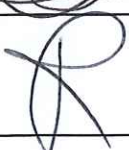
Risque de structure :










- A : échange de taux contre variable ou fixe
- B : barrière simple sans effet de levier
- C : option d'échange (swaption)
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 si capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : structurés non autorisés par la charte (cumulatif, multiplicateur >5...)


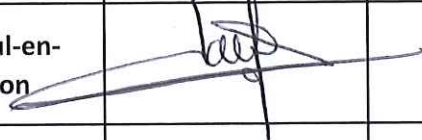


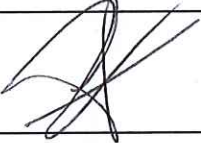


CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

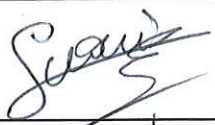

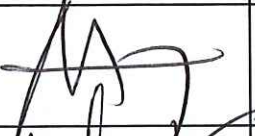


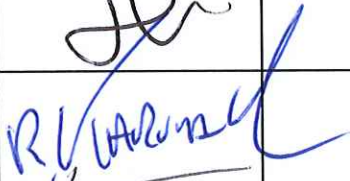



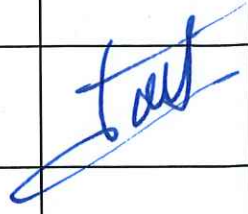

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARAILLER Christiane	Fraisses				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOUMELAZ Caroline	Rive-de-Gier			Bony	
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BERTHEAS Audrey	L'Horme				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez			VALENTIN Saccas	
BONJOUR Jennifer	Le Chambon-Feugerolles				
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie			DOUGAS N.P.	
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUCHET Patrick	La Fouillouse				
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez				
BOUDARD Gilles	Caloire				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles			DAVID PARRIS	
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			NE GOUTELLE	
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				





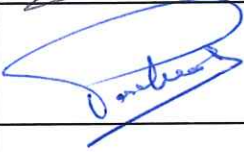
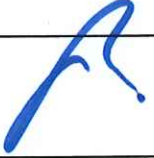


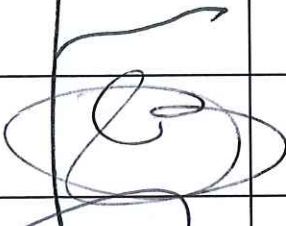


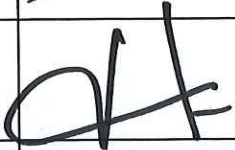
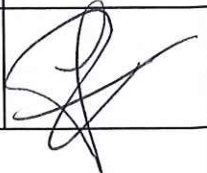
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHALAND Christophe	Firminy				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise		
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds			SERVANTON	
CHAVE Frédérique	Chagnon				
CINIERI Laura	Saint-Etienne				
COGNASSE Viviane	Villars				
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne				
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				

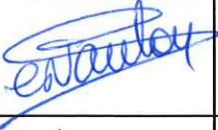

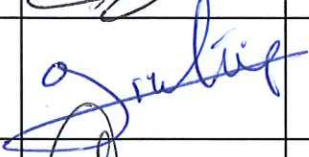
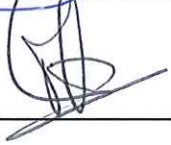



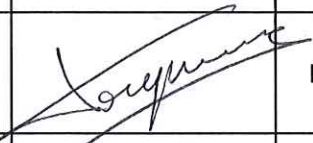


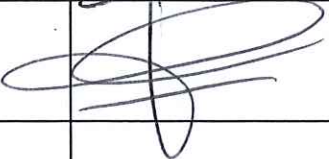
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DA SILVA Jordan	Villars			DRIOL	
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				
DENIS Philippe	Saint-Galmier			P. BOUCHET	
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay				
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne			Julie TOKHI	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles				
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix				
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules				
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge		
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne				
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROUSSON Catherine	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
GUARINOS Jacques	Saint-Etienne				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez		ARNAUD Ingrid		
HALLARY Georges	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JOUVE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian		
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José	JN CORNET	
LAURENT Denis	Valfleury		BROSSE Daniel		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne			Collombet	
LUYA Julien	Firminy				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne				
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine		
MORERE Solange	Saint-Galmier				
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond				
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne				
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine		
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy			Berclinet. CHRIS	
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne				
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière			BERLIVET	
RASFI Ali	Saint-Etienne				
REGEFFE Brigitte	Saint-Etienne			Tom Regeffe	
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez			R. Joly Servant	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy				
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				
THIZY Gilles	Marcenod				
TOKHI Julie	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne				
VASSAL Julien	L'Horme				
VERGER LEGROS Eliane	Lorette				